

ÉTAT DES LIEUX DU PARC JEAN-DRAPEAU

DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS
PUBLIQUES ET PRÉPARATION DU
PLAN DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT
ET D'AMÉNAGEMENT DU PARC JEAN-DRAPEAU
2018-2028



Parc Jean-Drapeau

28 MARS 2018

TABLE DES MATIÈRES

1. MISE EN CONTEXTE	3
2. LA SITUATION ACTUELLE	7
2.1. LA VALEUR DU PARC POUR SES USAGERS	8
2.2. LES PROJETS EN RÉALISATION ET EN PLANIFICATION	11
2.3. UN FUTUR PLAN D'AMÉNAGEMENT POUR LE PARC	11
3. LE CADRE DE GOUVERNANCE DU PARC	15
3.1. LE MANDAT DE LA SPJD.....	15
3.2. L'ENJEU DE FINANCEMENT DU PARC	16
3.3. LES ENCADREMENTS DÉCOULANT DES ENGAGEMENTS DE LA VILLE.....	18
4. POSITIONNEMENTS STRATÉGIQUES	20
4.1. VALEURS	20
4.2. AXES DE DÉVELOPPEMENT	21
4.3. RÉSULTATS ATTENDUS.....	22
5. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX ENJEUX ET DÉFIS DU PJD	22
6. CONCLUSION : UNE VISION CLAIRE POUR LA PÉRENNITÉ POUR LE PARC	25
ANNEXES	
Annexe 1. Fiche technique : Statut, gouvernance et parties prenantes du parc Jean-Drapeau	26
Annexe 2. Fiche technique : Structure financière et maintien des actifs du parc Jean-Drapeau	28
Annexe 3. Fiche technique : Fréquentation et profil des usagers du parc Jean-Drapeau.....	32
Annexe 4. Fiche technique : Inventaire des actifs du parc Jean-Drapeau.....	36
Annexe 5. Fiche technique : Sites similaires comparables.....	53



1 MISE EN CONTEXTE

Lieu emblématique, le parc Jean-Drapeau (PJD) est au cœur de l'histoire de Montréal, témoin de la présence autochtone, de l'établissement de la colonie et des épisodes successifs du développement de la Ville. Son caractère unique réside dans sa localisation et son environnement fluvial. La richesse et la beauté de ses attributs culturels et naturels ainsi que les points de vue exceptionnels qu'il offre sur Montréal ont constitué, au long de son histoire, un attrait indéniable qui détermine sa vocation, oriente son développement et renforce ses liens à la Ville.

Soucieuse de l'importance que représente cet environnement unique et de l'urgence d'agir pour préserver le Parc et le rendre plus attractif, la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) poursuit une démarche de réflexion pour laquelle elle souhaite consulter toutes les parties prenantes¹ et les citoyens afin de revoir en profondeur son Plan directeur, qui date de 1993². Cette démarche participative, qui mènera au dépôt de son Plan directeur d'aménagement et de développement 2018-2028, veut doter la SPJD d'une vision à long terme afin de donner une cohérence au lieu et d'y développer une expérience hors du commun.

La vision du Plan directeur 2018-2028 souhaite révéler le caractère insulaire du Parc et mettre en valeur ses espaces naturels et culturels. Elle s'inscrit dans la continuité des efforts investis depuis les dernières décennies pour lui donner une unité d'ensemble et en faire une destination recherchée d'envergure internationale.

L'historique du Parc et les constats des plans stratégiques antérieurs révèlent que l'absence de plan d'aménagement d'ensemble ainsi que le sous-investissement pour le maintien de ses actifs ont considérablement restreint son développement. En raison de ces manques, certaines problématiques sont devenues récurrentes, notamment celles de l'accès au site et de la mobilité.

¹ Réf. Fiche technique 1 : Statut, gouvernance et parties prenantes du parc Jean-Drapeau.

² De fait, une actualisation du Plan directeur a été réalisée en 2007, mais n'a pas été adoptée.



MANDAT D'ÉLABORATION D'UN NOUVEAU PLAN DIRECTEUR POUR LE PARC JEAN-DRAPEAU

La Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) s'est donné comme mandat l'élaboration d'un nouveau Plan directeur d'aménagement et de développement 2018-2028, qui lui permettra de mieux orchestrer l'ensemble de ses activités autour d'une vision claire et d'une identité forte pour le parc Jean-Drapeau.

La Société souhaite orienter sa démarche de manière participative pour réduire les conflits créés par les besoins et préoccupations divergentes et faciliter la prise de décisions. Il s'avère très important de prendre en compte l'avis des parties prenantes, des citoyens et des principaux intéressés par le Parc afin d'atteindre les deux (2) principaux objectifs que s'est donnés la Société :

- En effet, les partenaires insulaires génèrent un rayonnement international et local qui a un grand impact sur la « marque » du parc Jean-Drapeau. Aujourd'hui, force est de constater que les visiteurs s'identifient davantage aux événements et aux équipements qu'au Parc lui-même, souvent par méconnaissance de ses autres attraits ;
- évaluer la nature des activités potentielles et des projets structurants que pourrait offrir le Parc.



DES VOCATIONS MULTIPLES

Premier parc public de Montréal, créé en 1874, avant même celui du Mont-Royal (1876), le parc Jean-Drapeau jouit depuis 2007 d'un statut de site patrimonial. De fait, l'île Sainte-Hélène est le seul territoire d'envergure à bénéficier d'un statut dans le cadre de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec.

Site fondateur de la profession d'architecture de paysage, le parc Jean-Drapeau a été témoin d'une succession de processus socioécologiques riches en empreintes et en inspiration. D'abord lieu de villégiature imaginé par Frederick Todd, le Parc et son image ont considérablement changé avec l'arrivée de l'Expo 67. En accueillant cet événement marquant du siècle dernier, le site a été un précurseur pour le Canada et le Québec en innovation technologique.

Le Parc a effectivement connu, depuis sa création, différentes phases d'évolution modulées en grande partie par les événements historiques qui s'y sont déroulés :

- Terre des Hommes avec le legs de L'Homme de Calder (entre 1968 et 1981),
- Les Olympiques (1976),
- Le Grand Prix du Canada de Formule 1 (depuis 1978),
- Les Florales internationales (1980),
- L'International des Feux Loto-Québec (depuis 1985),
- Le Casino de Montréal (depuis 1993),
- L'ouverture de la Biosphère (1995),
- Les Championnats du monde des sports aquatiques - FINA (2005).

La vocation sportive du PJD remonte, quant à elle, à 1877 avec l'ouverture du Montreal Swimming Club. Au fil de son histoire, le Parc a été le terrain d'accueil de bien des événements sportifs internationaux qui ont laissé au site des infrastructures imposantes qui en font un lieu de pratique sportive connu et reconnu. Pensons au Complexe aquatique construit en 1931, haut lieu des championnats du monde en plongeon et reconnu encore de nos jours comme l'un des plus beaux équipements du genre au Canada ; au Bassin olympique creusé expressément pour les Jeux olympiques de 1976 ; ainsi qu'à la Plage Jean-Doré (legs du 350^e). Malgré tous ces succès, la vocation sportive du Parc ne figure toujours pas au cœur de sa mission.

Ces jalons historiques expliquent en grande partie la perception actuelle d'un aménagement plutôt incohérent du lieu. La richesse de son patrimoine est en effet caractérisée par la diversité des infrastructures et des artefacts, qu'ils soient culturels, historiques, naturels ou bâtis. Les diverses expositions et événements internationaux ont laissé un héritage d'infrastructures construites à partir de visions éphémères. Aucun de ces legs, à l'exception du Complexe aquatique et du pavillon Hélène-de-Champlain, n'avait à l'époque été conçu et construit de manière à perdurer dans le temps.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Bien qu'il ait été maintes fois démontré que les installations patrimoniales comme sportives du Parc sont d'une grande importance pour le grand public tout comme pour l'élite sportive québécoise, les investissements dans les infrastructures ont essentiellement été liés à l'attraction d'événements majeurs internationaux. On a ainsi observé, au fil des ans, la perte des repères et des caractéristiques d'un site d'avant-garde (Expo 67) en matière de transports, de patrimoine bâti et d'espaces verts.

Il est possible de mettre en valeur ses attributs et de redonner au site son attrait en trouvant les pistes de solutions et les moyens pour résoudre les problématiques récurrentes de vocation et de maintien et de valorisation des actifs. Les consultations publiques constituent en ce sens une occasion de réfléchir aux manières d'en faire des attraits de haut calibre.

On le voit, plusieurs enjeux viennent donc compromettre la pérennité du Parc et interpellent aujourd'hui tous les Montréalais. Joyau du patrimoine identitaire de Montréal, le Parc a été marqué dans son histoire récente par de grandes visions parfois contradictoires, impliquant des investissements considérables, et parfois paralysants pour les administrateurs. En effet, les deux grands anniversaires du 350^e et du 375^e sont des moments charnières où l'on a investi dans un projet structurant pour le Parc. Dans l'intervalle, on a dû trouver des moyens de financer ses activités afin de maintenir ses actifs, ce qui a eu diverses répercussions sur la vision et la vocation du Parc.

Le Parc n'a pas toujours reçu l'attention qu'il méritait. Il est temps de repenser son aménagement et son développement et de poser des gestes significatifs pour en faire une des signatures distinctives de Montréal et rehausser, du même coup, la qualité de vie des Montréalais.

VERS UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE DU PARC JEAN-DRAPEAU

À l'ère de la révolution de l'information et de l'avènement de la ville intelligente³, les milieux se construisent autour des besoins des résidents et des entreprises citoyennes, faisant écho à de nouvelles exigences citoyennes de transparence et de développement durable. On assiste de plus en plus au codéveloppement des espaces publics. Cette réalité s'incarne en faisant appel à l'expérience des milieux et à l'ingéniosité des citoyens pour trouver des solutions innovantes à des problématiques urbaines.

C'est dans cet esprit qu'est entrepris l'exercice de la SPJD, acte de démocratie citoyenne inspiré des nouvelles tendances de gouvernance, d'appropriation citoyenne des espaces publics et de l'innovation sociale. Pour ce faire, de nombreuses études ont été menées et se poursuivent, permettant aux parties prenantes et aux groupes de citoyens d'avoir tous les éléments d'information pour s'exprimer quant à différents aspects du parc Jean-Drapeau, que ce soit le patrimoine bâti et naturel, la restauration de ses équipements ou les activités qu'il offre. Plus qu'une simple révision du plan de 1993, il s'agit de revoir les enjeux à la lumière des réalités d'aujourd'hui avec, au cœur de la démarche, le souci de reconnecter, régénérer et réinventer le lieu.

Cette consultation et les actions qui en découleront permettront aussi de prendre la mesure de l'offre d'activités événementielles et récréotouristiques toujours plus riche à Montréal comme ailleurs. Elle sera l'occasion de réfléchir aux alliances stratégiques et aux liens à mettre en place avec les acteurs de la Ville, mais aussi avec ses voisins riverains en imaginant des combinaisons de plusieurs activités et modes de déplacement à intégrer à sa future offre, comme incitatifs pour améliorer l'expérience des usagers.

³ L'expression « ville intelligente » désigne une ville utilisant les technologies de l'information et de la communication pour « améliorer » la qualité des services urbains ou encore réduire ses coûts. Ce concept désigne un type de développement urbain apte à répondre à l'évolution ou à l'émergence des besoins des institutions, des entreprises et des citoyens, sur les plans tant économique, social qu'environnemental. Référence : Étude « Parc intelligent », Maison d'innovation sociale (décembre 2016).

ENJEUX ET PERSPECTIVES

L'élaboration du Plan directeur constitue une occasion privilégiée de dialogue afin de favoriser un plus grand engagement des citoyens, mais également des promoteurs insulaires envers les valeurs et le cadre de transparence, de participation et de collaboration que souhaite promouvoir le Parc.

De nouveaux espaces d'échange ont récemment été instaurés de manière permanente avec les partenaires insulaires afin de trouver des solutions pour atténuer les irritants et conflits d'usage, de proposer des solutions économiquement viables pour son développement et de résoudre les problématiques récurrentes liées à son accès. Les consultations publiques permettront d'élargir et d'enrichir ces initiatives de concertation.

SITUATION ACTUELLE

Le Parc tient depuis les dernières décennies différents rôles. D'une part, il est opérateur, gestionnaire de site et promoteur quand vient le temps d'organiser les Week-ends du Monde ou la Fête des neiges, ou encore quand il doit maintenir des infrastructures sportives et animer les activités de la Plage. D'autre part, il joue un rôle en tant que locateur pour les activités des promoteurs.

Au cours de son histoire récente, le Parc a effectivement assisté à l'arrivée d'importants promoteurs - comme Evenko et la Formule 1 - et de partenaires des secteurs privé et public dont les activités sont axées sur le divertissement et l'évènement, comme le Casino de Montréal et Six Flags, qui est locataire et opérateur de La Ronde. Ces vocations fortes ont contribué à la perception que le Parc était davantage un lieu de destination d'activités diversifiées et évènementielles qu'un lieu de villégiature et de détente.

En effet, les partenaires insulaires génèrent un rayonnement international et local qui a un grand impact sur la « marque » du parc Jean-Drapeau, créant souvent de la confusion et faisant persister une impression que les enjeux de cohabitation influencent la maîtrise d'œuvre et la destinée du Parc. Aujourd'hui, force est de constater que les visiteurs s'identifient davantage aux événements et aux équipements qu'au Parc lui-même, souvent par méconnaissance de ses autres attraits.

À l'instar de ce qui est observé dans plusieurs parcs similaires à travers le monde, les réalités commerciales du PJD semblent parfois difficiles à concilier avec les valeurs propres aux parcs urbains. À titre d'exemple, l'utilisation de la voiture présente un conflit d'usage dans le contexte d'un parc « nature ». D'autres tendances observées à l'échelle mondiale, présentées plus loin, posent également des défis aux grands parcs urbains, qui doivent sans cesse se renouveler pour demeurer attractifs.

2.1. LA VALEUR DU PARC POUR SES USAGERS

DES USAGES DIVERSIFIÉS

Le parc Jean-Drapeau est un lieu au panorama unique, qui propose diverses destinations à ses usagers. Les vocations actuelles du Parc sont aussi variées que ses usages : que ce soit pour se ressourcer lors d'un piquenique ou d'une séance de yoga, pour se divertir avec la Formule 1 ou les Feux d'artifice, pour assister à un spectacle ou encore pour pratiquer son sport préféré en profitant d'installations de haut calibre comme le Complexe aquatique ou le Bassin olympique, il y a des activités pour tous les goûts.

Été comme hiver, le parc Jean-Drapeau souhaite offrir une expérience ancrée dans la culture montréalaise. Devant cette diversité d'usages, il n'est pas étonnant que les intérêts des clientèles le soient aussi. On observe toutefois un intérêt particulier pour le Parc chez les familles, les jeunes festivaliers, les sportifs et les membres de communautés culturelles.

UNE FRÉQUENTATION EN CROISSANCE

Au total, le parc Jean-Drapeau a reçu plus de 8 millions de visiteurs en 2016, dont la majorité était des Montréalais et 20 % des touristes. En excluant le Casino de Montréal et La Ronde, le Parc a accueilli quelque 1,4 million de visiteurs en 2016⁴ pour ses activités régulières : Fête des neiges, attractions sportives, Plage, etc. Sur ce nombre, 68 % de l'achalandage estimé annuellement est généré par les activités de programmation majoritairement estivales.

Bien que les statistiques de fréquentation indiquent que le Parc ait plus de mal à attirer des visiteurs en dehors de la saison estivale, et malgré les difficultés à maintenir certaines installations et à améliorer son offre faute de financement, la fréquentation du Parc est en croissance de 1,1 % annuellement depuis 2013 pour ses activités régulières.

À titre d'exemple, le PJD accueille, sur une base annuelle, plus d'une trentaine d'activités et d'événements sportifs, en plus de la pratique régulière et spontanée de plus de 550 000 citoyens, soit un peu plus du tiers de l'achalandage global du Parc, qu'il s'agisse de l'élite sportive ou de la participation populaire. Notons que la fréquentation du site par les fédérations sportives, toutes disciplines confondues, s'est accrue de manière importante au cours des dernières années.

⁴ Ce nombre s'élève à 1 452 124 visiteurs (au 31 décembre 2016) selon une estimation officielle et publiée par le Parc Jean-Drapeau dans son rapport annuel 2016.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Ce que le parc Jean-Drapeau offre à ses usagers est fort diversifié et unique grâce à sa situation géographique. Cette offre est malgré tout incomplète sur le plan des infrastructures, et encore loin de répondre aux nouvelles tendances observées partout ailleurs en matière de parcs publics urbains.

L'aménagement actuel du Parc fait en sorte que le visiteur est souvent confronté à l'éparpillement, à l'absence de structure et de vocation clairement définies dans l'espace, et se retrouve désorienté. Sans un plan d'aménagement et de mobilité facilitant son accès et ses déplacements sur le site, et améliorant sa sécurité et son expérience, il risque d'être déçu et de ne plus revenir.

De plus, la fréquentation du Parc est bien en deçà de son potentiel, notamment en hiver.

Le défi est d'attirer et de retenir de nouvelles clientèles dans le Parc et de rendre ses atouts plus attractifs en mettant en place une stratégie mieux adaptée aux nouvelles tendances. Il y a lieu de réfléchir aux moyens d'améliorer l'offre afin de prolonger les visites en privilégiant le dialogue avec les usagers, afin qu'ils puissent partager leur expérience et devenir des ambassadeurs du Parc.

Les investissements actuels et planifiés permettent d'anticiper une croissance de l'achalandage à compter de 2019, notamment en raison de :

- l'offre de 65 000 places pour des événements majeurs dans son amphithéâtre ;
- la réouverture du Hélène-de-Champlain et l'ajout de son offre événementielle en 2020, pouvant accueillir 1 500 personnes par événement (avec un potentiel de 2 000 personnes) ;
- la construction des paddocks du circuit Gilles-Villeneuve, qui pourront accueillir jusqu'à 5 000 personnes par événement.

En considérant les projections d'augmentation de la population de Montréal et en tenant compte des nouveaux aménagements en cours de réalisation, le PJD peut s'attendre à une croissance de fréquentation au-delà de 35 % en 2028, ceci excluant les prévisions et objectifs de croissance de fréquentation des partenaires insulaires, c'est-à-dire La Ronde et le Casino de Montréal. Cette situation aura des répercussions sur la demande en services et en infrastructures du Parc, donc sur sa structure de financement.

LA RÉALITÉS DES USAGERS

Tout comme les Montréalais, les touristes qui fréquentent le Parc recherchent une expérience récréotouristique basée sur la détente, le sport et le divertissement. Les sondages indiquent que les Montréalais rêvent d'un parc répondant à des aspirations actuelles, qui sont très diversifiées alliant détente et nature, connectivité, culture, pôle d'attraction majeur et de rassemblement.

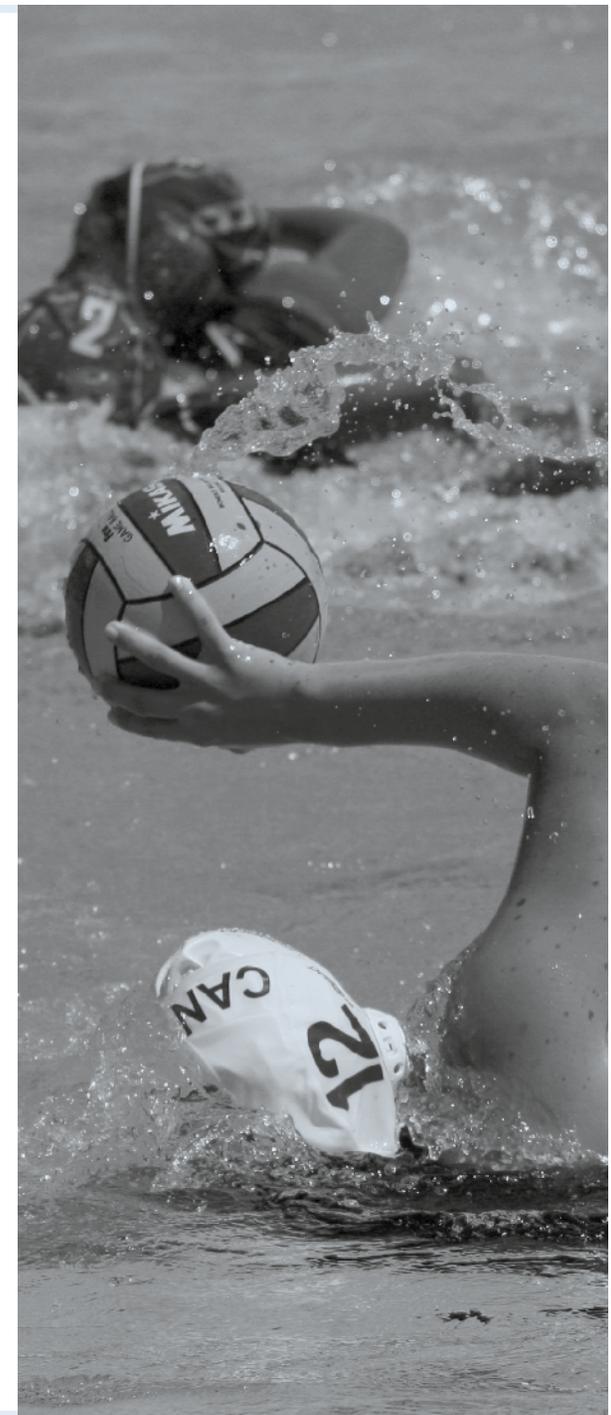
Toutefois, le chevauchement des usages crée des frictions auprès des clientèles. À titre d'exemple, la vitesse des cyclistes de compétition et les sorties en vélo de loisir des familles ne font pas toujours bon ménage. Autre exemple, les aires boisées sont souvent endommagées par le passage des festivaliers, et cela compromet la qualité de l'expérience des promeneurs qui fréquentent le Parc entre les événements.

Autre problématique : le visiteur qui circule à pied sur le site ne sait pas où il a le droit de circuler ni où il a priorité. Les éléments d'intérêt sont difficiles à repérer, y compris le métro. De plus, les cafés, bars et lieux de rencontre sont éloignés du fleuve et ne permettent pas de profiter des vues qu'offrent les berges.

Dans les analyses concernant l'expérience client des usagers, on note le « manque de cohérence entre l'état du Parc tel que perçu par ses utilisateurs, les objectifs souhaités de la SPJD et ses communications ».

Pour leur part, les sondages sur les perceptions révèlent que le parc Jean-Drapeau est un parc de destination, malgré tout méconnu, ce qui restreint une fréquentation fidèle et continue au Parc, notamment hors événements.

Réf. : Fiche technique 3 : Fréquentation et profil des usagers du PJD



LES TENDANCES EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DES PARCS URBAINS ET LES ASPIRATIONS DES USAGERS

En 2012, la Ville de Montréal soulevait déjà des lacunes dans ses parcs en lien avec l'enjeu de favoriser une offre accessible et adaptée aux nouvelles tendances. « Les installations actuelles sont essentiellement axées sur les pratiques traditionnelles (...) Il y a lieu d'améliorer l'offre de services en intégrant progressivement des équipements répondant aux nouvelles tendances, dont certains accessibles universellement⁵. »

Plusieurs tendances sont à considérer au moment de repenser le PJD. Parmi les tendances recensées concernant les réalités, les préférences et les besoins des usagers, on note :

- La concurrence de l'offre d'activités événementielles et récréotouristiques. On remarque l'apparition de parcours et de forfaits combinant plusieurs activités et modes de déplacement, intégrés à l'offre.
- Le vieillissement de la population incite les administrateurs et gestionnaires des espaces publics et des parcs à repenser l'évolution des modes de déplacement (transports actifs et collectifs).
- Les visiteurs sont plus informés. Ils font eux-mêmes leurs recherches quand vient le temps de choisir des lieux de loisir. En outre, l'avènement des technologies dans la gestion des parcs, et dans l'organisation des activités, modifie l'expérience des usagers.
- Les visiteurs expriment le désir de vivre des expériences et de participer, voire de produire leur propre expérience. Ils recherchent continuellement l'innovation.
- Les usagers cherchent à se rapprocher de la nature. La pression pour la création de plus d'espaces verts et pour un meilleur accès aux plans d'eau est une tendance observée universellement.
- Les consommateurs deviennent de plus en plus sophistiqués et leurs niveaux d'attentes demeurent élevés. Ils s'attendent à des infrastructures d'accueil modernes et conviviales, à des services et à des activités.

Les citoyens souhaitent avoir un droit de regard sur la gestion des actifs publics et sociétés publiques et parapubliques. Ils manifestent une plus grande sensibilité par rapport à la privatisation des actifs publics et demandent qu'on leur rende des comptes à cet effet, ce qui va dans le sens des données et d'une gouvernance plus ouvertes.

Réf. : Fiche technique 5 : Sites similaires comparables

⁵ Plan directeur des parcs et de leurs équipements sportifs et récréatifs, Ville-Marie, 2012
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_VMA_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PLAN_DIRECTEUR_DES_PARCS_VILLE_MARIE.PDF

ENJEUX ET PERSPECTIVES

En raison de son insularité, le parc Jean-Drapeau jouit géographiquement d'une caractéristique qui le positionne avantageusement par rapport aux autres parcs de la ville et similaires à travers le monde. Cependant, il va devoir s'ajuster aux nouvelles tendances et aux exigences des usagers afin de demeurer pertinent et attrayant. S'il a l'ambition de devenir un site recherché par les Montréalais et un nombre croissant de touristes à titre de parc offrant des activités de calibre international, il devra revoir son offre et se doter de mécanismes permettant de maintenir un lien étroit avec ses usagers et connecté avec des tendances à l'échelle mondiale.

La meilleure manière de rester actuel est de demeurer à l'écoute des usagers et des tendances en matière d'activités et d'aménagements d'espaces publics et de gouvernance à l'échelle mondiale. Certains exemples près de chez nous peuvent inspirer le PJD et permettent d'envisager la possibilité d'aspirer un jour à devenir le « premier parc intelligent durable ».



2.2. LES PROJETS EN RÉALISATION ET EN PLANIFICATION

Consciente des aspirations des Montréalais, la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) reconnaît l'importance de planifier la restauration et la réhabilitation de ses actifs en les inscrivant dans une vision d'aménagement pour assurer la cohérence du site et préciser ses vocations.

En attendant l'élaboration de son nouveau Plan directeur, au cœur duquel se situe cet enjeu de cohérence, des gestes significatifs sont déjà prévus afin de restaurer et mettre en valeur plusieurs infrastructures du parc Jean-Drapeau. Les projets comprennent les plans de mise en valeur du territoire et la réhabilitation des actifs.

Sur la soixantaine d'infrastructures existantes, la restauration d'un certain nombre d'actifs a été planifiée en 2016 de manière à ce que les interventions soient faites d'ici 2025, dont pour une dizaine d'actifs classés patrimoniaux. Les projets en chantier touchent l'amphithéâtre naturel (PAMV) et le Hélène-de-Champlain, de même que la réfection du Complexe aquatique.

En ce qui concerne les projets en planification, on compte les infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve, les paddocks, de même qu'une série de sites en attente d'une nouvelle vocation.

Réf. : Fiche technique 4 : Inventaire des actifs du PJD

2.3. UN FUTUR PLAN D'AMÉNAGEMENT POUR LE PARC

Au-delà des impératifs du maintien des actifs, la SPJD doit se questionner sur les critères qui guideront l'élaboration du futur Plan directeur d'aménagement et de développement 2018-2028, afin de valoriser l'expérience de ses usagers. Ces critères lui permettront de sélectionner les projets à privilégier entre autres en fonction de ses engagements en matière de développement durable, en priorisant les gestes qui ont des effets positifs sur l'environnement et la société montréalaise.

Les infrastructures devront s'inscrire dans un ensemble cohérent d'aménagement du site, soit dans une vision d'ensemble du lieu et une vision du paysage des îles. Les problématiques ne sont pas que fonctionnelles, elles doivent également être prises du point de vue du paysage et de la mise en valeur des patrimoines culturels, naturels et bâtis.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Depuis le plan directeur de 1993, qui mettait en valeur les espaces vert et bleu du Parc et le patrimoine à protéger, les principales lacunes ont été identifiées, telles que :

- la complexité de la circulation et de l'accès au site,
- la sous-exploitation du rapport des usagers à l'eau et de mise en valeur des rives,
- l'intégration de l'aménagement paysager,
- l'absence de promenade panoramique et le nombre insuffisant de pistes cyclables,
- la fragmentation de l'île Notre-Dame et les problèmes d'orientation et d'appréciation de ses espaces par ses usagers,
- l'éclairage et le mobilier urbain à revoir.

2.3.1. METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

Qu'il s'agisse des événements historiques qui ont fait de l'île Sainte-Hélène un lieu utilisable comme parc dès 1874, de ceux qui ont remodelé le territoire en vue d'Expo 67, ou des héritages laissés en matière d'aménagements et de traditions, l'intérêt patrimonial et archéologique du parc Jean-Drapeau apparaît majeur. Le site est en effet ponctué d'œuvres architecturales, artistiques et paysagères témoignant de notre histoire.

Sa riche histoire a laissé des témoins de son occupation militaire par l'armée britannique, de la construction du pont du Havre (actuel pont Jacques-Cartier), du réaménagement de l'île Sainte-Hélène réalisé dans le cadre des travaux de chômage faisant suite à la Grande Dépression, de la tenue de l'Exposition universelle et internationale de 1967 (Expo 67) - événement historique qui a marqué Montréal-, de sa naturalisation dans le cadre du plan directeur du « Montréal vert et bleu » des années 1990, et de la période contemporaine axée notamment sur le déploiement de grands événements.

Le parc Jean-Drapeau regroupe certaines icônes mondiales en matière de conception architecturale et artistique construites à l'occasion d'Expo 67, des aménagements et bâtiments érigés par le grand architecte paysagiste Frederick Gage Todd et poursuivis par la firme d'ingénierie McFadzean, Everly and Associates, ainsi que des œuvres d'art de qualité implantées sur le site depuis les années 1990.

Compte tenu de leur valeur patrimoniale, certains de ces sites où des siècles d'événements politiques, d'expériences scientifiques et de vie culturelle et récréative se déploient, requièrent une attention particulière si l'on souhaite les préserver et repenser leur vocation notamment : la Place des Nations, site emblématique d'Expo 67, pour laquelle une nouvelle vocation doit être trouvée ; le Pavillon du Canada, qui possède une valeur patrimoniale importante attribuable à son intérêt historique et à l'ancienneté de son implantation sur l'île Notre-Dame ; ainsi que le mont Boullé, flanqué de la plaine des jeux et d'un cimetière, qui doit être repensé en fonction de critères de conservation et de mise en valeur de ce patrimoine.

ŒUVRES D'ART

L'art public fait l'objet d'investissements importants dans la plupart des villes à vocation culturelle. Or, dans les sentiers et les jardins du parc Jean-Drapeau se trouve une collection d'une quinzaine d'œuvres d'art public de la Ville de Montréal, réalisées en majorité pour Expo 67. Ces œuvres encore peu connues pourraient être mises en valeur, notamment par des éclairages et des parcours et l'ajout d'œuvres additionnelles.



MUSÉES

Le Parc compte deux (2) musées : la Biosphère et le Musée Stewart. Or leur avenir n'est pas assuré. Dans le cas de la Biosphère, son bail se termine en 2019 et sa vocation pourrait être à revoir. Quant au Musée Stewart, qui occupe le dépôt fortifié britannique de l'île Sainte-Hélène, cette construction militaire qui date du 19^e siècle aurait davantage à être mieux mise en valeur et rénovée.

Il y a lieu de se demander quel lien pourrait être fait entre ces musées situés au cœur d'un site naturel unique en milieu urbain et cette vocation de mémoire et d'éducation. Est-ce qu'il y a place à l'implantation d'un centre d'interprétation ou d'éducation au développement durable, par exemple ?

ÉVÈNEMENTS

L'offre culturelle de Montréal est en perpétuelle évolution pour répondre aux attentes des clientèles notamment touristiques, qui elles-mêmes évoluent rapidement. L'offre est abondante, qu'il s'agisse des festivals montréalais qui sont reconnus sur la scène internationale ou des nombreux événements culturels. Figurant parmi les sites récréatifs les plus visités à Montréal, le parc Jean-Drapeau est une terre de contrastes qui accueille différents partenaires insulaires avec une offre d'activités très diversifiée. La SPJD organise également sa propre programmation d'activités destinées à des clientèles familiales. Il s'agit de réfléchir à l'amélioration de cette offre afin qu'elle puisse répondre de manière pertinente aux attentes des usagers et aux valeurs de développement durable du Parc.

Réf. : Fiche technique 4 : Inventaire des actifs du PJD

2.3.2. MAINTENIR ET ACCROITRE LES ESPACES VERTS

La stratégie de maintien des espaces verts représente un enjeu important pour l'avenir du couvert forestier et du paysage des îles. Majoritairement concentrés sur l'île Sainte-Hélène, les espaces verts du Parc représentent 36 % de sa superficie totale. Le Parc est aujourd'hui plus vert que lors de l'Expo 67. Avec son mont Boullé, sa plaine des jeux, ses Floralies et la partie sud de l'île Notre-Dame incluant la plage Jean-Doré, le PJD fait figure honorable aux côtés des cinq (5) grands parcs montréalais⁶. Les boisés de l'île Sainte-Hélène possèdent une valeur écologique importante au sein d'un contexte urbanisé métropolitain. Le PJD doit maintenir l'intégrité écologique et la valeur des arbres et boisés, dont le micocoulier du mont Boullé.

Bien que plusieurs initiatives restent encore à mettre en place pour valoriser ses espaces naturels, le Parc vise à atteindre, d'ici 2022, le même niveau de canopée que celui obtenu avant la construction de l'amphithéâtre naturel.

La SPJD envisage, pour la phase II du Plan d'aménagement et de mise en valeur du secteur sud de l'île Sainte-Hélène, un nouvel aménagement de la promenade en bordure du fleuve afin d'optimiser l'usage des lieux et les percées visuelles sur le fleuve Saint-Laurent et la ville de Montréal⁷.

⁶ Le PJD n'est pas considéré comme un grand parc montréalais.

⁷ Réf. Fiche technique 4 : Inventaire des actifs du parc Jean-Drapeau

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Les consultations publiques et le futur Plan directeur devraient permettre à la Société de cibler les projets qui seront prioritaires, notamment pour la seconde phase du Plan d'aménagement et de mise en valeur du secteur sud de l'île Sainte-Hélène (PAMV).

Ils devraient aussi permettre de poursuivre la réflexion par rapport à d'autres plans de mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et bâtis, notamment l'aménagement de l'île Notre-Dame ainsi que des sites vacants du Parc selon les besoins exprimés par les usagers, et ce, dans une stratégie et un plan d'aménagement d'ensemble cohérents.

Il sera donc utile de réfléchir aux vocations à privilégier pour le Parc et l'ensemble de son aménagement, incluant son paysage et ses vues, les espaces verts et l'accès au fleuve, pour répondre aux enjeux criants d'accessibilité et de mobilité, en lien avec les principes de développement durable.



La réalisation d'un plan maître forestier, dont l'inventaire a été complétée en 2017, prévoit le verdissement de certains espaces minéraux, en plus de la stabilisation des berges et de la conservation des vues sur Montréal. Ces actions amélioreront l'indice de canopée.

Les îles constituent un espace naturel extrêmement précieux pour la collectivité. L'optimisation de leur usage permettrait à un plus grand nombre de Montréalais de profiter, non loin de chez eux, d'espaces verts ainsi que d'un contact plus étroit avec le fleuve et l'eau, été comme hiver.

2.3.2. REPENSER LES TRANSPORTS ET LA MOBILITÉ

Le Parc a vu croître, au fil des ans, le flux de voitures, et ce, au détriment de son environnement et de la qualité de l'expérience de ses usagers. Conséquence de ce choix de transport, le PJD est aujourd'hui aux prises avec des enjeux de mobilité de plus en plus complexes à résoudre. La maigre offre de transport collectif, l'augmentation du transport de transit, le volume croissant de l'achalandage dû à l'afflux d'automobiles durant les grands événements nuisent indéniablement aux utilisateurs et à l'image du Parc.

À titre d'exemple, ces dernières années, l'achalandage des véhicules pour accéder au Parc s'est accru à un tel niveau que lors des moments forts de la saison estivale, l'entrée et la sortie du pont Jacques-Cartier et celles du pont de la Concorde sont complètement bloquées.

Parmi les autres enjeux engendrés par l'augmentation du nombre de voitures sur son site, notons l'obligation pour le Parc de renforcer la sécurité des déplacements des visiteurs. Enfin, avec une superficie totale de 268 hectares, quelques kilomètres séparent parfois certaines attractions, ce qui constitue un frein aux déplacements actifs, tant sur le plan de la perception que sur celui de l'accessibilité universelle. Pendant ce temps, la fréquentation automobile est en constante croissance, tout comme la demande d'espaces de stationnement.

Cette situation place la SPJD à la croisée des chemins pour définir des critères rigoureux de sélection des futurs projets et des plans de mobilité du Parc tenant compte des besoins de ses utilisateurs. Il faut envisager des solutions telles que l'électrification des transports, des mesures de mitigation pour la circulation de transit, des choix structurants pour favoriser l'accessibilité universelle et pour bonifier l'offre de transports alternatifs et actifs, bref, pour développer le parc de manière intelligente et durable.

Les consultations publiques permettront de réfléchir à ces problématiques et de résoudre de grands défis d'aménagement, par exemple :

- Comment rassembler et donner une cohérence commune aux nombreux découpages du Parc pour rallier le fonctionnel, l'événementiel, l'historique et le paysager ?
- Comment animer le Parc et en profiter pleinement en créant des liens entre les infrastructures



CADRE DE GOUVERNANCE DU PARC

3.1. LE MANDAT DE LA SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU

La Société a pour rôle d'administrer, de développer, d'entretenir le parc Jean-Drapeau et d'en assurer l'animation par des activités touristiques et récréatives de calibre international. Le mandat de la Société du parc Jean-Drapeau lui est confié par le biais d'un protocole d'entente avec la Ville de Montréal. Ce protocole précise le partage des responsabilités.

Responsabilités de la Société

- Conservation, protection et mise en valeur des espaces verts et bleus
- Gestion du site (accueil, sécurité, signalisation)
- Circulation, accès et stationnement
- Identité visuelle et image du Parc
- Animation auprès du grand public
- Gestion et préservation des bâtiments, des véhicules et des équipements
- Gestion des relations avec les partenaires des deux îles

Responsabilités de la Ville

- L'ensemble des travaux d'entretien majeurs et de reconstruction touchant les égouts et l'aqueduc
- Le financement des travaux relatifs à la protection et au développement du Parc dans le cadre de son programme triennal d'immobilisations (PTI)
- L'entretien du réseau électrique haute et basse tension jusqu'aux bâtiments
- L'installation, la conservation et la restauration des œuvres d'art public



Instances de gouvernance

- Conseil d'administration. Le conseil d'administration est chargé d'approuver les grandes orientations de la Société selon le mandat ou la mission et évidemment dans le respect du plan directeur. Les administrateurs sont nommés par le comité exécutif de la Ville de Montréal.
- Direction générale. Le directeur général a pour rôle de voir à l'exécution des décisions du Conseil et d'assumer la gestion, la promotion et le développement de la Société selon les orientations du Conseil et dans le respect des cadres de gouvernance.

Réf. : Fiche technique 1: Statut, gouvernance et parties prenantes du parc Jean-Drapeau

3.2. L'ENJEU DU FINANCEMENT DU PARC

Le parc Jean-Drapeau est avant tout un parc public montréalais qui bénéficie à la population montréalaise, majoritaire à le fréquenter. Cependant, Montréal en tant que destination touristique et ses divers événements, dont plusieurs se tiennent sur le site du parc Jean-Drapeau, confèrent au Parc un rôle important dans l'économie montréalaise et son rayonnement à l'international. Le parc Jean-Drapeau vit continuellement cette tension « divertissement versus nature » pour maintenir l'équilibre entre sa vocation initiale de villégiature et sa notoriété comme levier économique de Montréal.

Les revenus de la SPJD dépendent, à parts égales, de la contribution de la Ville de Montréal et de ses revenus autonomes générés par des investissements majeurs dans le cadre d'événements et par des revenus de location. Notons qu'une proportion de 12 % des revenus provient des espaces de stationnement.

Le fait que les investissements majeurs pour le développement du Parc aient été tributaires des grandes célébrations et des événements historiques, et que la structure actuelle de financement repose à la fois sur la disponibilité de fonds publics et sur l'achalandage des promoteurs insulaires a plusieurs répercussions⁸.

Premièrement, les audits confirment que le Parc n'est plus capable de maintenir ses actifs en état avec ses budgets d'opération, mais véritablement en récupération, en remise en état, en intervention de réparations urgentes, et en remise aux normes des divers codes. Cette situation engendre des développements parcellaires et discontinus et se traduit par l'absence d'une vision d'aménagement d'ensemble.

⁸ À noter que l'ensemble des projets dépend des budgets du Programme triennal d'immobilisations (PTI) accordés par la Ville de Montréal annuellement. Ce montant peut donc fluctuer de manière importante selon les priorités de l'administration municipale.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Pour assurer sa pérennité et la qualité de ses installations, la SPJD doit pouvoir compter sur un financement stable afin d'entretenir son site sur une base permanente. Pour cela, la part de son financement autonome devrait pouvoir croître avec l'accroissement de son attractivité et de sa fréquentation, qui auront un effet aussi sur l'achalandage.

Or le modèle d'affaires actuel entre en conflit avec certaines vocations et valeurs du Parc. À la fois cause et conséquence des problèmes de mobilité et d'accès sur le site, le financement et le modèle d'affaires du Parc constituent un enjeu majeur qui pèsera de façon déterminante sur les décisions qui modèleront les contours du Plan directeur 2018-2028.

Pour la Société, la question qui se pose est de savoir comment repenser les modes de financement autonomes permettant de ne pas compromettre la qualité de l'expérience des usagers et de respecter les engagements en matière de réduction des gaz à effet de serre. Elles permettront d'explorer des modèles d'affaires alternatifs et innovants.

Deuxièmement, le PJD se voit dans l'obligation d'accroître ses revenus autonomes afin de pouvoir maintenir ses activités et développer le Parc afin de compléter les revenus provenant du financement reçu de la Ville, dont la capacité d'investir est demeurée limitée.

Or le Parc se trouve actuellement dans une situation où la majorité de ses activités n'atteignent pas le seuil de rentabilité. Sans la contribution de la Ville à son budget de fonctionnement et ses revenus autonomes, la SPJD serait dans l'obligation de diminuer la qualité de l'offre d'activités et de l'entretien.

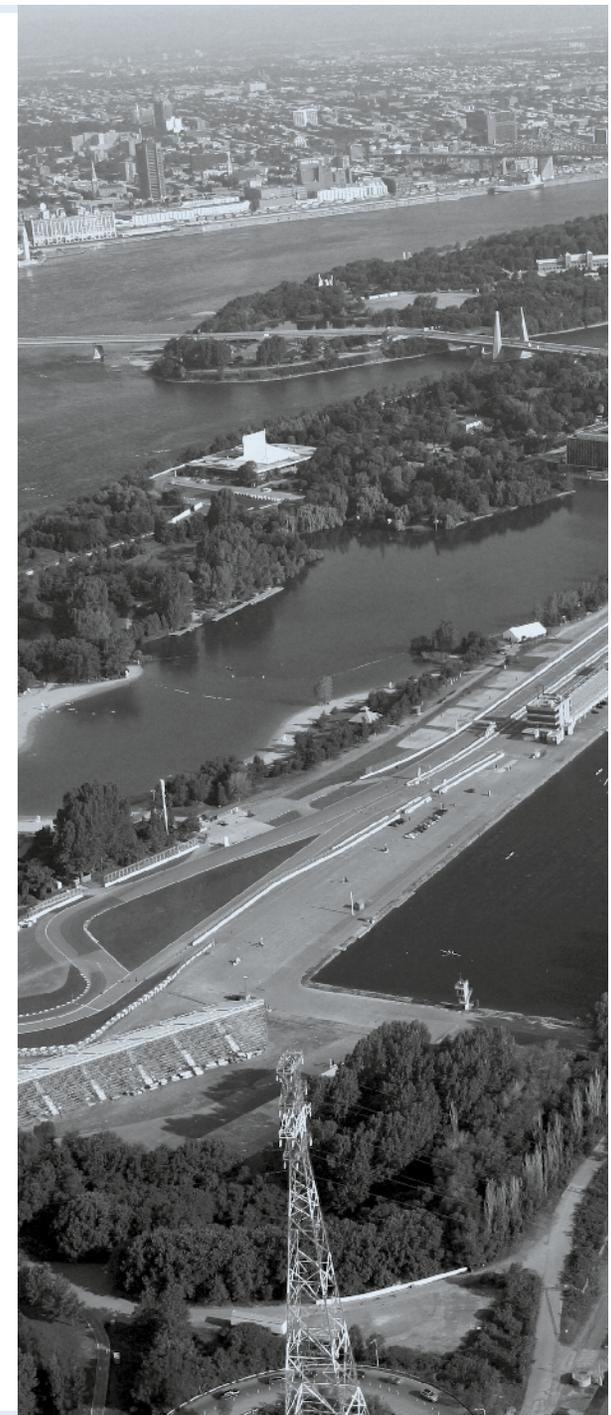
Troisièmement, les ententes avec les partenaires doivent baliser la réflexion concernant les stationnements comme source de financement du Parc.

Or, à l'instar des grands centres urbains qui visent à diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre, mais aussi pour répondre aux besoins et attentes de ses usagers en matière d'environnement, le Parc devra s'attaquer de front au problème de la voiture comme mode privilégié d'accès au Parc, puisque sa présence atteint un point de saturation lors des grands événements, nuisant à son accès même.

En plus des facteurs sur la croissance de l'achalandage énumérés plus tôt, il faut compter deux éléments qui influenceront à la hausse la fréquentation, ce qui aura des répercussions importantes sur les finances du Parc :

- la croissance planifiée des partenaires insulaires pour les prochaines années ;
- les efforts actuels du Parc afin d'accroître son pouvoir attractif durant les quatre (4) saisons, notamment pendant l'hiver.

Réf. : Fiche technique 2 : Structure financière et maintien des actifs du parc Jean-Drapeau



3.3. LES ENCADREMENTS DÉCOULANT DES ENGAGEMENTS DE LA VILLE

3.3.1. STATUT DU PARC JEAN-DRAPEAU

Rappelons que le statut actuel du Parc exige que la vocation des îles demeure publique, que Montréal peut utiliser les îles à des fins de parc ou de lieu d'exposition publique.

En vertu de la Charte de la Ville⁹, le parc Jean-Drapeau fait partie des parcs et équipements culturels, de sports ou de loisirs qui relèvent de la compétence du conseil municipal (art. 94 et Annexe D de la Charte).

En 1986, alors qu'elle adopte son schéma d'aménagement, la Communauté urbaine de Montréal reconnaît les îles comme territoire destiné « à des fins de conservation ou de récréation, et présentant un rayonnement de niveau régional ».

À la suite de l'adoption du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), l'agglomération de Montréal a mis à jour en 2015 ce document de planification régionale en adoptant son Schéma d'aménagement et de développement (Schéma). Le parc Jean-Drapeau y figure comme équipement sportif et récréatif d'intérêt d'agglomération, alors que La Ronde, le circuit Gilles-Villeneuve, le Complexe aquatique et le Bassin olympique sont des équipements d'intérêt métropolitain. Le Schéma en a fait une destination d'intérêt de la Trame verte et bleue de Montréal.

De plus, le parc Jean-Drapeau se situe dans la grande affectation du territoire « grand espace vert ou récréation » et autorise les composantes suivantes :

- Installation, équipement ou aménagement de récréation intensive ou extensive ;
- Équipement récréatif, culturel ou institutionnel ;
- Commerce ou bureau complémentaire aux installations de récréation ;
- Golf.

⁹ En 1968, le Conseil municipal adoptait une résolution par laquelle les îles étaient versées dans le domaine public de la Ville à des fins de parc.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Pour que les engagements pris par nos décideurs se réalisent, le Plan doit se traduire en actions concrètes, être porté par une structure de gouvernance efficiente, et s'inscrire dans des politiques publiques cohérentes, en complémentarité et en continuité avec le développement de l'ensemble des parcs et lieux publics, tant localement qu'internationalement et en accord avec ses principes et valeurs de développement durable.

En plus d'ouvrir la discussion sur la gestion écoresponsable du Parc par la SPJD et ses partenaires insulaires, la Société recherche des solutions pour faire du Parc un exemple de développement durable.

3.3.2. POLITIQUES ET PLANS ADOPTÉS PAR LA VILLE

Rappelons quelques engagements qui devraient influencer plusieurs décisions au cours des dix (10) prochaines années et orienter le futur Plan directeur du parc Jean-Drapeau.

D'une part, il y a l'ensemble des politiques de la Ville¹⁰ qui ont été adoptées au cours des dernières années en matière de :

- culture (Politique de développement culturel 2017-2022),
- mobilité et de transport (Stratégie d'électrification des transports 2016-2020 ; Politique verte du matériel roulant 2016-2020),
- développement durable (Plan de développement durable 2016-2020),
- verdissement et préservation de la nature (Politique de l'arbre adoptée en 2005),
- données ouvertes (Politique de données ouvertes adoptée en 2015).

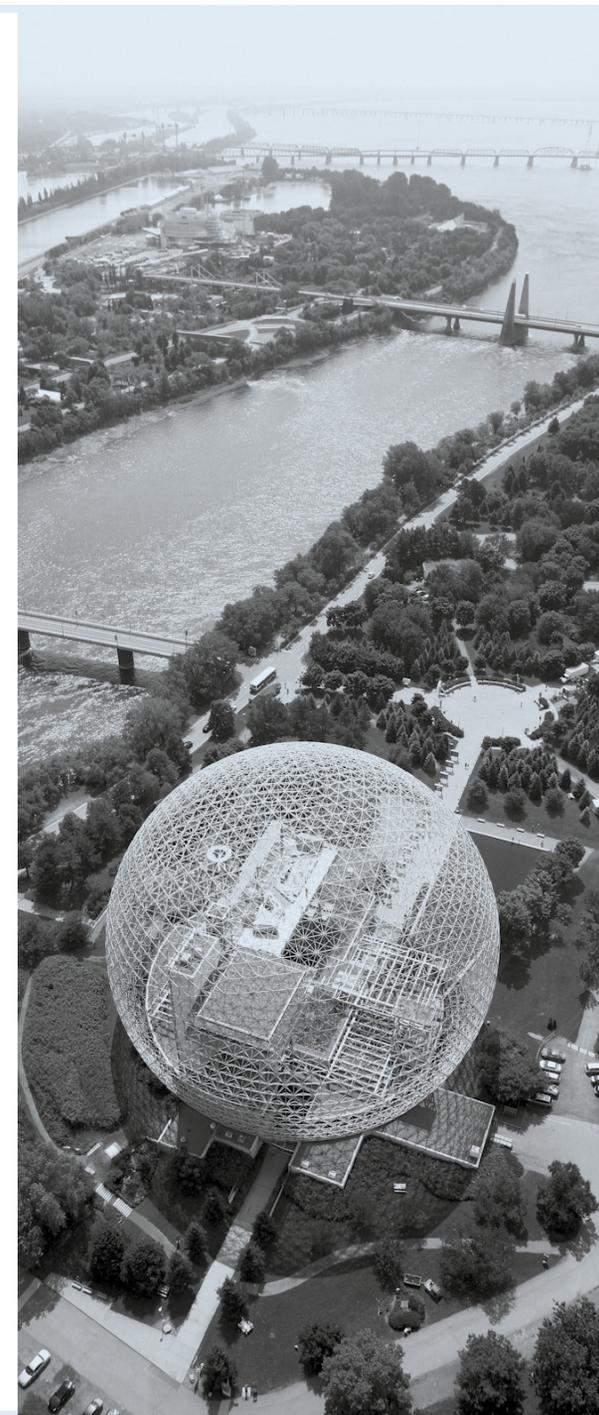
D'autre part, en lien avec certaines de ces politiques, notamment celle reliée à l'électrification des transports, il y a les engagements de Paris, pris à la Cop-21, afin d'atteindre les objectifs de réduction de gaz à effet de serre pour lutter contre les changements climatiques pris par la Ville de Montréal et les élus des différents ordres de gouvernement.

L'ONU a défini 17 principes de développement durable qui sont des cibles à atteindre pour les territoires, les communautés et les entreprises. Le gouvernement du Québec a également défini 16 principes de développement durable. Ces principes, en plus des objectifs plus spécifiques de la Ville de Montréal, permettront de définir une vision et un cadre décisionnel pour le futur du parc Jean-Drapeau, avec ses partenaires insulaires. Ces principes s'appliquent à tous les engagements et décisions.

En effet, Montréal vise à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 30 % comparativement au niveau de 1990 et de 80 % d'ici à 2050, et à devenir le leader nord-américain en électrification des transports et en mobilité durable d'ici 2020.

Ces engagements se concrétiseront dans les choix et les décisions en matière de pratiques de gestion du Parc, de préservation de ses espaces verts et de réduction des sources d'émission de gaz à effet de serre.

¹⁰ Références aux politiques de la Ville de Montréal- documents officiels : [https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/grands_parc_fr/media/documents/politique_de_arbre_\(2005\).pdf](https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/grands_parc_fr/media/documents/politique_de_arbre_(2005).pdf)
http://ville.montreal.qc.ca/culture/sites/ville.montreal.qc.ca/culture/files/politique_culturelle_130617.pdf
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/d_durable_fr/media/documents/plan_montreal_durable_2016_2020.pdf
<http://donnees.ville.montreal.qc.ca/portail/wp-content/uploads/2015/10/Politique-de-donn%C3%A9es-ouvertes.pdf>
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PROJ_URBAINS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/POL_VERTE_MATERIEL_ROULANT_2016_2020.PDF



4 POSITIONNEMENTS STRATÉGIQUES

4.1. VALEURS

La Société du parc Jean-Drapeau s'engage à respecter les valeurs suivantes dans ses activités quotidiennes et souhaite que les diverses parties prenantes qui collaborent avec elle adhèrent à ces mêmes valeurs :

- **Développement durable** : L'application des pratiques de développement durable intégrant les axes écologique, social et économique, respectant et mettant en valeur l'environnement physique du parc, sa faune et sa flore, faisant la promotion de tous les aspects de la diversité, notamment sociale, culturelle, démographique et économique, et centrée sur le bien-être, la santé et la sécurité de tous.
- **Qualité du service** : Une gestion des opérations professionnelle, compétente, rigoureuse et cohérente, s'appuyant sur des faits et utilisant de façon responsable les ressources disponibles, afin d'assurer en continu la prestation de services de qualité visant l'excellence et centrés sur la satisfaction du client.
- **Collaboration** : Un esprit et un travail d'équipe favorisant l'écoute, le respect des autres, la coopération, l'entraide et la concertation avec les collègues de travail, le conseil d'administration, les élus, les citoyens, les partenaires et les différentes clientèles, ainsi que le partage de l'information, le respect des rôles et responsabilités de chacun, l'appui dans l'apprentissage de nouvelles tâches et le déploiement de nouveaux programmes et projets.
- **Intégrité** : L'engagement à la réussite de l'organisation, l'ouverture et la transparence dans les communications et le style de gestion, le respect de la confidentialité, le bon usage des ressources disponibles ainsi que l'adhésion aux pratiques, règles et politiques adoptées et appliquées par la SPJD.
- **Innovation** : Une approche de travail dynamique, constamment à l'affût de solutions novatrices, encourageant l'ouverture au changement et aux idées nouvelles, favorisant la créativité sous toutes ses formes, et visant à améliorer en continu les façons de faire et les pratiques de la SPJD.



4.2. AXES DE DÉVELOPPEMENT

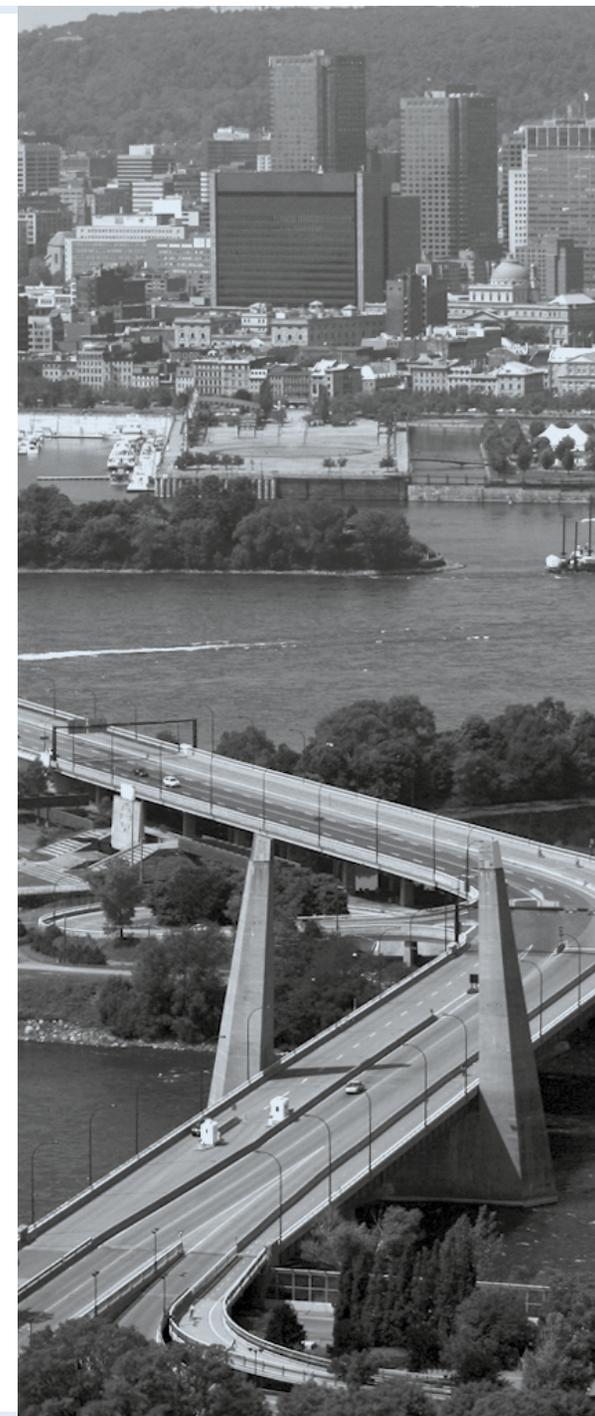
Afin de d'identifier les orientations sectorielles du nouveau Plan directeur, la SPJD a défini huit (8) axes de développement, tels que cités ici-bas :

- 1 L'offre d'activités et les services
- 2 La mobilité et l'accessibilité
- 3 Le patrimoine et la culture
- 4 Les infrastructures et les actifs
- 5 L'aménagement du territoire
- 6 La notoriété du Parc
- 7 La gouvernance ouverte
- 8 La pérennité du Parc

4.3. RÉSULTATS ATTENDUS

Au regard de la vision et des valeurs qui ont été mises de l'avant, la SPJD estime ainsi que le Plan directeur aura rempli ses promesses, suivant les conditions de succès et le développement d'un nouveau concept d'aménagement, selon les indicateurs suivants :

- le PJD est revitalisé et perçu comme un lieu symbolique de la métropole ;
- le PJD contribue significativement au développement économique, social et environnemental de Montréal ;
- la fréquentation du Parc est accrue en raison de l'accueil, de l'animation et des activités qui favorisent une perception positive des utilisateurs ;
- le PJD est reconnu comme étant un haut lieu de l'innovation sociale et environnementale ;
- les citoyens ont des liens positifs avec le Parc grâce à une plus grande transparence ;
- un grand nombre de bénévoles, citoyens, groupes, entreprises et municipalités participent de façon active aux diverses initiatives novatrices environnementales ;
- l'atteinte des objectifs de santé publique et de développement durable est en progression, et le PJD a contribué aux objectifs de carboneutralité de la Ville de Montréal ;
- un sentiment d'appartenance et de fierté est ressenti en lien avec le PJD ;
- la société reconnaît la valeur du PJD et réinvestit dans ce patrimoine collectif ;
- l'histoire du territoire et son patrimoine sont mieux connus par les Montréalais et les touristes.



5 RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX ENJEUX ET DÉFIS DU PJD

L'analyse du contexte s'est appuyée avant tout sur le point de vue de l'utilisateur. Ainsi, les éléments liés à l'aménagement, à la mobilité ou à l'offre de services du Parc ont été examinés sous l'angle des usagers et des parties prenantes, car c'est ce point de vue qui doit tracer les orientations qui préciseront le rôle et la vocation du Parc.

En résumé, les enjeux d'aujourd'hui présentent des défis similaires aux enjeux historiques définis dans les plans directeurs antérieurs, mais ils sont devenus plus criants au fil du temps en raison de certains problèmes non résolus, soit par manque de fonds ou en raison d'une sous-évaluation de la valeur patrimoniale de ce site exceptionnel qu'est le parc Jean-Drapeau.

Afin d'actualiser les enjeux, le diagnostic tient compte d'une analyse externe des tendances à l'échelle mondiale qui transformeront nos sociétés au cours de la prochaine décennie et qui influenceront l'opérationnalisation des parcs publics telles que :

- l'évolution des **besoins et aspirations** des usagers et des visiteurs ;
- les attentes des citoyens et les engagements publics, notamment par rapport à **l'environnement et la lutte aux changements climatiques** ;
- les tendances en matière **de gouvernance et de transparence**.

L'état des lieux se traduit en trois (3) groupes d'enjeux qui constituent des défis et des leviers pour orienter les décisions et les actions, et que la SPJD soumet à consultation, soit :

- 1 L'identité, la vocation et l'expérience des usagers du Parc.
- 2 La pérennité des actifs et le développement du Parc.
- 3 La gouvernance et le modèle d'affaires du Parc.



IDENTITÉ, VOCATION ET EXPÉRIENCE DES USAGERS DU PARC

Les enjeux historiques touchent **la vocation et l'identité** même du Parc. De manière générale, on constate que le Parc est mal connu, particulièrement en dehors de ses grands événements et hors de la saison estivale. Comment repenser le Parc et lui donner un caractère de place publique et de destination de choix à l'année ?

En bref, le Parc éprouve des difficultés à passer du statut de connu à celui de recherché. En plus d'actualiser et de préciser la vocation du Parc, il s'agit d'optimiser ses valeurs distinctives, dont ses avantages géographiques, comme celui de mettre en valeur son accès privilégié au fleuve.

En lien avec la question de la vocation du Parc, on observe les enjeux de la cohérence et la pertinence de son offre diversifiée, qui est source de cohabitation parfois difficile entre les différents usages et clientèles. Comment concilier la coexistence avec des marques fortes de partenaires indépendants tout en maximisant le potentiel local et touristique des îles ?

Par ailleurs, on observe toujours un besoin d'améliorer l'offre récréative et sportive du Parc, de bonifier les services et l'expérience globale pour attirer et retenir des clientèles différentes et faire en sorte qu'elles reviennent.

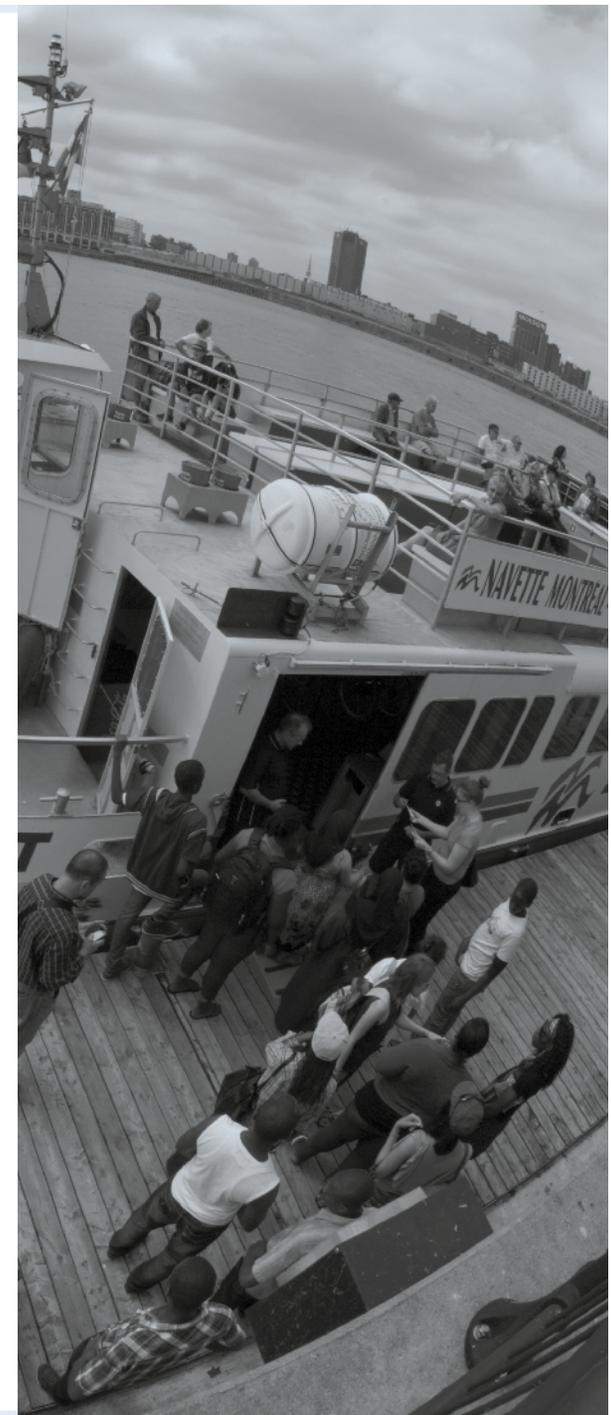
PÉRENNITÉ DES ACTIFS ET DÉVELOPPEMENT DU PARC

Certains enjeux historiques touchent, pour leur part, à la qualité et à la **préservation des infrastructures** du Parc. En reprenant l'ensemble des éléments, les défis touchent à la planification d'un **aménagement** selon une vision d'ensemble afin de répondre aux nouvelles aspirations des citoyens et à la croissance prévue de l'achalandage. Comment développer une offre en phase avec les tendances actuelles en matière d'expérience de l'utilisateur, d'aménagement, de mobilité, d'activités et de soutien (services et commodité) ?

Il s'agit non seulement de s'attarder à un plan de réfection des infrastructures à la recherche d'une vocation, mais également à l'aménagement incomplet et parfois inadéquat, en mettant en valeur les espaces patrimoniaux et verts, ainsi que le paysage dans son ensemble. Comment valoriser et développer le patrimoine naturel, culturel et bâti du Parc ?

Par ailleurs, la difficulté croissante de l'accès aux îles et une mobilité complexe soulèvent des enjeux de sécurité devenus urgents. Comment renforcer l'accessibilité du site et la sécurité des utilisateurs ?

La particularité du PJD est que l'expérience de ses visiteurs se vit dans un espace. Le lieu doit être organisé de façon à offrir une expérience cohérente, intuitive, avec un minimum de friction et contribuant à une expérience globale positive. Il s'agit donc de clarifier les stratégies d'aménagement pour améliorer l'expérience du visiteur.



Il s'agit également d'outiller la SPJD dans la définition des projets prioritaires et axes de développement, notamment en précisant les critères et la structure de gouvernance à mettre en place pour un plan de maintien et de développement des actifs et des infrastructures du Parc.

GOVERNANCE ET MODÈLE D'AFFAIRES

Peu débattus jusqu'à présent, les enjeux de gouvernance et de financement du Parc ont néanmoins nuï à la pleine réalisation des plans antérieurs et à l'instauration de cette vision d'ensemble manquante. La **gouvernance du Parc ainsi que les engagements** qui ont été pris, notamment en matière d'environnement et de développement durable, sont des éléments de première importance à considérer dans les réflexions concernant l'avenir du parc Jean-Drapeau. **Comment choisir les priorités pour mettre en œuvre un plan d'action visant une économie carboneutre ?**

Il est nécessaire en outre de repenser son modèle d'affaires et sa structure de financement afin d'atteindre son autonomie financière pour sa stabilité, son maintien et sa pérennité. Celle-ci est garante de la force de son identité. **Comment développer de nouveaux modèles et rassembler les ressources et les moyens pour que le Parc puisse atteindre son plein potentiel de développement et faire en sorte que la SPJD soit maître d'œuvre de son devenir ?**

Enfin, il s'agit de cibler les points critiques pour améliorer la structure de gouvernance et favoriser la collaboration, la transparence, la concertation et l'échange avec les parties prenantes et les citoyens.

- **Comment développer et alimenter un canal de communication avec les utilisateurs afin d'engager les citoyens ?**
- **Comment développer et solidifier les relations avec ses partenaires insulaires et les autres collaborateurs ?**

L'examen du contexte actuel et des analyses successives réalisées par le passé permettent d'avoir une compréhension plus juste de l'évolution du Parc, de ses acquis et actifs, et du rôle de ses parties prenantes. Les résultats des consultations publiques orienteront le devenir du Parc pour en faire le lieu inclusif, attractif, exemplaire, innovant et de notoriété internationale auquel il aspire.



CONCLUSION: UNE VISION CLAIRE POUR LA PÉRENNITÉ DU PARC

Le contexte a passablement évolué depuis l'adoption du dernier plan directeur du parc Jean-Drapeau en 1993. Les enjeux liés aux principes du développement durable et aux valeurs de gouvernance ouverte sont dorénavant des préoccupations réelles et explicites des Montréalais et des visiteurs. Pour incarner cette nouvelle réalité et les aspirations et valeurs des Montréalais, et pour respecter les engagements pris par la Ville, il est nécessaire de se donner une gouvernance transparente, participative et efficace.

Le parc Jean-Drapeau est au cœur d'une métropole vibrante, reconnue pour sa créativité, son design et sa qualité de vie. Cet esprit doit se traduire dans des approches et des solutions innovantes pour le PJD afin de renforcer ces spécificités identitaires de la ville. Cette valeur d'innovation est au cœur de la mission et de la vision du parc Jean-Drapeau.

Le principal constat ressortant de l'analyse du contexte est qu'il faut définir une vocation claire pour le Parc. Cette ligne directrice guidera la démarche actuelle de l'ensemble des opérations à mener et sera gardienne des décisions à long terme.

À partir de ces prémisses, un plan d'aménagement permettra de sélectionner et de positionner spatialement les projets, qu'il s'agisse de la mise en valeur du patrimoine bâti, naturel ou culturel, ou des équipements sportifs.

Les enjeux définis sont vitaux pour la pérennité de l'environnement unique du parc Jean-Drapeau et sa préservation, qui motivent la Société du parc Jean-Drapeau dans le déploiement de cette vaste consultation de toutes les parties prenantes et des citoyens.

Un tel exercice nécessite la contribution de tous les acteurs concernés. C'est à cette condition que la SPJD pourra proposer aux Montréalais et aux visiteurs un Plan directeur d'aménagement et de développement 2018-2028, qui dotera la Ville d'un parc offrant une expérience hors du commun où seront :

- recréés l'esprit d'Expo 67 et l'émerveillement original du projet dans un contexte actuel ;
- conjuguées nature et culture à travers un dialogue entre le bâti et la nature ;
- révélés le génie du lieu qui s'incarne, d'une part, dans la relation des îles à la métropole, au panorama urbain, mais aussi le génie de l'ouvrage d'art que fût la construction des îles ;
- offertes les richesses de l'histoire et les possibilités technologiques du présent et du futur.

Bref, le site est investi d'une valeur symbolique forte, reflet de la société en plein essor des années 1960. Toutefois, il possède les atouts nécessaires pour s'inscrire à nouveau et avec autant de force dans la société montréalaise du 21^e siècle.



1 STATUT JURIDIQUE, GOUVERNANCE ET PARTIES PRENANTES DU PARC JEAN-DRAPEAU

La Société du parc Jean-Drapeau est un organisme paramunicipal qui a été constitué en 1983 par lettres patentes émises par le lieutenant-gouverneur à la requête de la Ville de Montréal en vertu de la Charte de la Ville de Montréal. Elle est un organisme à but non lucratif au sens de la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q. C. c-38).

La Société possède une personnalité morale juridique distincte de la Ville, mais elles sont toutes deux liées puisque la Société agit à titre de mandataire de la Ville dans la gestion des îles Notre-Dame et Sainte-Hélène. Ce mandat est précisé dans une Convention intervenue en 1996 entre la Ville et la Société, laquelle a été approuvée par le conseil municipal le 19 novembre 1996. C'est donc à travers les paramètres de cette Convention qu'elle accomplit son rôle d'administration, d'exploitation et de développement du parc Jean-Drapeau. En conformité avec ses lettres patentes, la Convention stipule que la Société a comme mission d'administrer, d'exploiter et de conserver au parc Jean-Drapeau des activités à caractère international, récréatif, éducatif, culturel, social et touristique. Son mandat est également de développer le parc Jean-Drapeau en conformité aux orientations du plan directeur.

Par ailleurs, concernant le territoire couvert par le parc Jean-Drapeau, c'est-à-dire les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène à l'exception du Casino de Montréal et de la Ronde, soulignons qu'il est considéré comme une infrastructure d'intérêt collectif visé à l'Annexe I du Décret concernant l'agglomération de Montréal, ce qui fait que le parc Jean-Drapeau relève de la compétence d'agglomération de Montréal. Toute réglementation ou ordonnance spécifique avec l'usage du parc Jean-Drapeau relève donc du Conseil d'agglomération.

Finalement, mentionnons que le parc Jean-Drapeau se situe géographiquement sur le territoire de l'arrondissement Ville-Marie. La compétence de l'arrondissement est uniquement à l'égard de la voirie.



STRUCTURES DE CONCERTATION

- Jusqu'à récemment, il n'existait pas d'instance de gouvernance impliquant les partenaires insulaires. Toutefois, une table de concertation des partenaires insulaires a été mise sur pied en 2016 et, suite aux résultats positifs obtenus, la décision a été prise de poursuivre cette initiative, et depuis, le comité insulaire s'emploie à travailler en mode collaboratif.
- À la suite des recommandations des employés inscrites dans le rapport « Vers un Parc intelligent », un Laboratoire de changement a été lancé afin d'impliquer les employés dans une démarche visant à initier un mode de gestion participative au sein de la Société. Cette démarche, qui se veut un projet-pilote vise à impliquer les employés dans la réalisation d'un projet choisi en collégialité.
- Au-delà de ces deux initiatives récentes d'expérimenter des démarches de gouvernance ouverte, aucune instance permanente de gouvernance ou de concertation impliquant les partenaires, les groupes d'intérêt, les usagers et les citoyens n'existe à l'heure actuelle.

PARTIES PRENANTES

Paliers de gouvernement : les gouvernements provincial et fédéral, et la Ville de Montréal dont le parc Jean-Drapeau relève en tant que société paramunicipale.

Partenaires insulaires : les partenaires qui ont des ententes de location à long terme avec le parc Jean-Drapeau - La Ronde, le Casino de Montréal, le Musée Stewart et la Biosphère.

Partenaires commerciaux : autant les grands partenaires qui organisent des événements sur le site (Evenko, Groupe de course Octane...) que les commerçants qui y exercent des activités de vente et/ou de location.

Autres acteurs récréotouristiques de Montréal : les organisations qui gèrent les grands actifs récréotouristiques de Montréal, p. ex. le Vieux Port de Montréal, Espace pour la Vie, le Quartier des Spectacles, le Parc du Mont-Royal...

Groupes d'intérêt : des regroupements et associations qui ont un intérêt pour la protection et la mise en valeur d'actifs du Parc et qui exercent des pressions sur la SPJD afin d'en favoriser la mise en valeur. Citons notamment Les Amis de l'Expo, Héritage Montréal et les associations sportives, la CRÉ, Tourisme Montréal, Chambre de commerce de Montréal, Quartier de l'innovation, Bixi Montréal, TechnoMontréal.

Employés : les employés du parc Jean-Drapeau, qui représentent une main-d'œuvre de plus de 400 personnes en saison haute.

Usagers : les touristes et citoyens montréalais, qui se déplacent sur le site du Parc pour y réaliser des activités.

Citoyens : les citoyens montréalais, les résidents limitrophes de la cité du Havre et ceux en provenance de la Rive Sud.



2 STRUCTURE FINANCIÈRE

BUDGET ANNUEL D'OPÉRATION LA SPJD 24.656 M \$ en 2016
MAIN-D'ŒUVRE 205,2 personnes/année, dont 62 employés et 278 saisonniers

RÉPARTITION APPROXIMATIVE BUDGET

Revenus autonomes* : 50,8 %, soit environ 13 millions

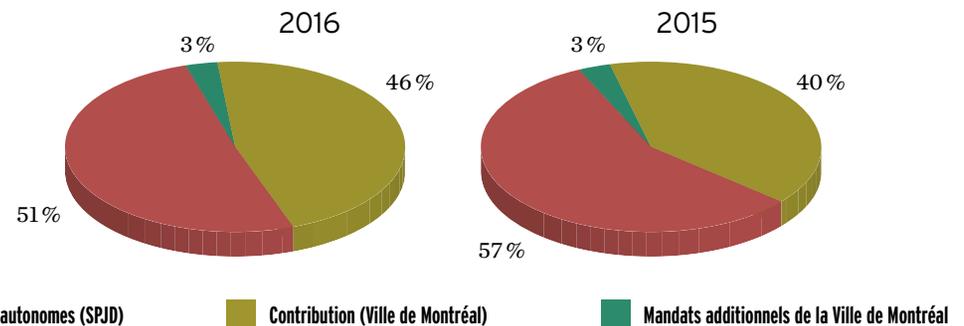
Ville de Montréal : 49,2 %, soit environ 12 millions

Programme triennal d'immobilisation (PTI) : 45 millions pour le maintien d'actif et 109.7 millions au PTI - développement pour le PAMV, les infrastructures du GPF1, le Hélène-de-Champlain et le Pavillon du Canada.

REVENUS EN (%) 2016 et 2015

La hausse de la contribution de la Ville de Montréal de 3 M \$ diminue le taux d'autofinancement de 57 % à 51 % pour l'année 2016.

Cette contribution a été versée afin de ralentir le déficit d'entretien opérationnel du Parc, permettre la sécurisation des bâtiments et des lieux, ainsi que créer une enveloppe dédiée aux études professionnelles.



SOMMAIRE DU PTI DE LA SPJD

Années	Total	Maintien d'actifs	Développement
PTI 2017-2019	154 700 000 \$	45 000 000 \$ 29,10 %	109 700 000 \$ 70,9 %
PAMV- phase 1, 2017-2019	73 400 000 \$	–	61 % du budget de dév 2017-2019
PTI 2020-2026		105 000 000 \$ 100 %	

INVESTISSEMENTS

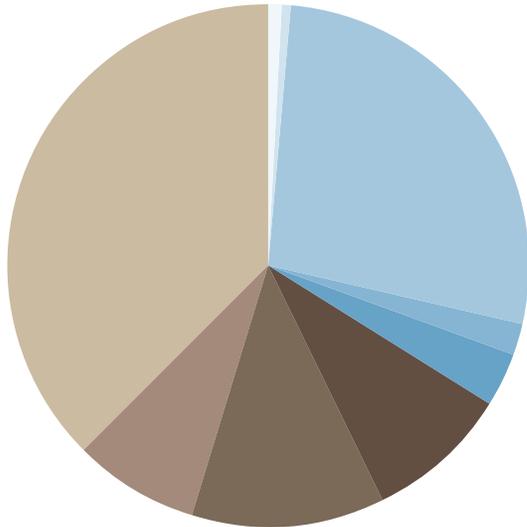
105 000 000 \$ de maintien d'actifs sont prévus pour des projets d'ici 2026, excluant les projets engagés, dont le PAMV, le Grand prix et le Hélène-de-Champlain.

Estimé des coûts réels pour le maintien des actifs annuellement : 15 millions (10 millions en bâtiment et 5 millions pour divers équipements et certains aménagements)



*** SOURCES DE FINANCEMENT AUTONOMES EN 2016**

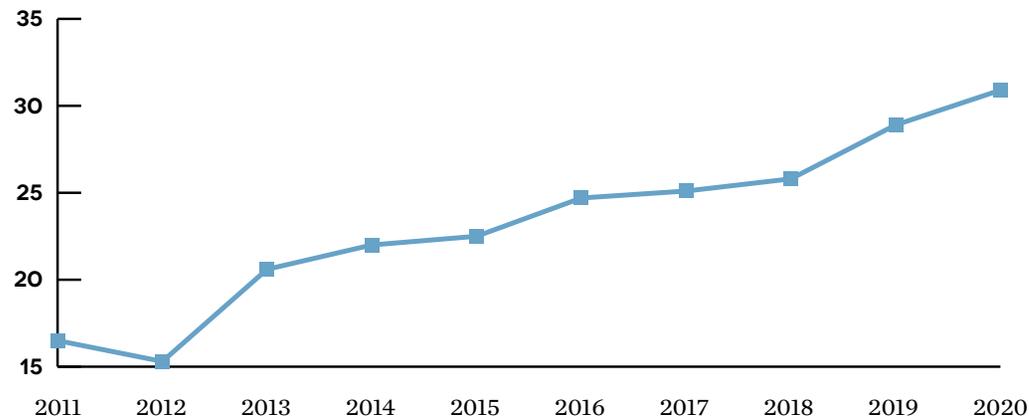
- Les locations : 1 009 770 \$ soit, 7,7 % des revenus autonomes (le Parc a accueilli 253 événements privés, dont 23 tournages)
- Les stationnements : 1.6 M \$, soit 12 % des revenus autonomes



**SOURCES DE FINANCEMENT AUTONOME EN 2016
(TIRÉ DU RAPPORT ANNUEL 2016)**

Événements	4 841 786 \$
Locations	1 009 770 \$
Stationnements	1 564 845 \$
Droits d'entrée	1 141 715 \$
Commandites	435 519 \$
Concessions	264 246 \$
Énergie	3 500 219 \$
Intérêts	73 982 \$
Autres	140 558 \$

ÉVOLUTION DU BUDGET D'OPÉRATIONS SUR 10 ANS



****Les données sont tirées des états financiers de 2011 à 2016 (donnés budgétaires)

****Pour 2017, les données sont tirées de la projection financières de septembre (prévision)

****Pour 2018-2020 les données sont tirées du budget 2018-2020 déposé à la ville de Montréal (données budgétaires)

(En millions \$)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Budget d'opérations	16,5 \$	15,3 \$	20,6 \$	22,0 \$	22,5 \$	24,7 \$	25,1 \$	25,8 \$	28,9 \$	30,9 \$

En 2013 : Il y a eu un changement dans la méthode de comptabilisation de l'énergie pour 3,1 M \$

En 2014 : Augmentation du budget d'opérations pour mieux supporter les activités de la Société

En 2016 : Augmentation de la contribution de la Ville de Montréal pour 3M \$ et une diminution des revenus des évènements et des locations

En 2017 : Indexation du budget d'opération

En 2018 : Indexation de l'enveloppe budgétaire et augmentation des revenus de stationnement

En 2019 : La planification de l'ouverture de l'amphithéâtre naturel et des paddock pour une demie-année

En 2020 : Augmentation de budget d'opération de l'amphithéâtre et des paddock pour une année complète

FRÉQUENTATION ET PROFIL DES USAGERS DU PJD

DONNÉES DE FRÉQUENTATION (ANNUELLEMENT - MOYENNE SUR 5 ANS)

- 8 millions de visiteurs annuellement pour l'ensemble des activités ayant lieu dans le PJD (incluant tous les partenaires insulaires : musées, concessions commerciales, La Ronde et Casino)
 - 1,5 million de visiteurs annuellement au PJD (excluant La Ronde et le Casino mais incluant les musées)
 - 261 000 visiteurs annuellement pour les événements organisés par le PJD (Week-ends du Monde et Fête des neiges)
 - 190 000 usagers annuellement pour les installations de la Plage Jean-Doré, le Complexe aquatique et le Bassin olympique
 - 220 000 cyclistes annuellement en transit par le Parc et usagers réguliers du circuit Gilles-Villeneuve
- Croissance de la fréquentation** (2013 fixée comme année de référence, pour 2017, il s'agit de projection – les augmentations sont exprimées en taux d'accroissement annuel moyen sur la période de 5 ans de 2013 à 2017)
- 3,3 % d'augmentation de l'achalandage annuellement pour l'ensemble du parc (incluant les partenaires insulaires) depuis 2013
 - 1,2 % d'augmentation de l'achalandage annuellement pour le PJD spécifiquement (excluant la Ronde et le Casino, mais incluant les musées) depuis 2013
 - 8 % d'augmentation de l'achalandage annuellement des cyclistes depuis 2013
 - 3 % d'augmentation annuellement sur la fréquentation de la Plage Jean-Doré depuis 2013, 1 % pour le Complexe aquatique et 10 % pour le Bassin olympique



FRÉQUENCE DES VISITES / RÉTENTION

Près de 8 visiteurs sur 10 du Parc sont des locaux (résidents de la grande région de Montréal) effectuent en moyenne 3 visites sur une période de 12 mois. On estime que le parc accueille en moyenne 700 000 visiteurs uniques annuellement. Le nombre de visites de retour est stable depuis les 5 dernières années.

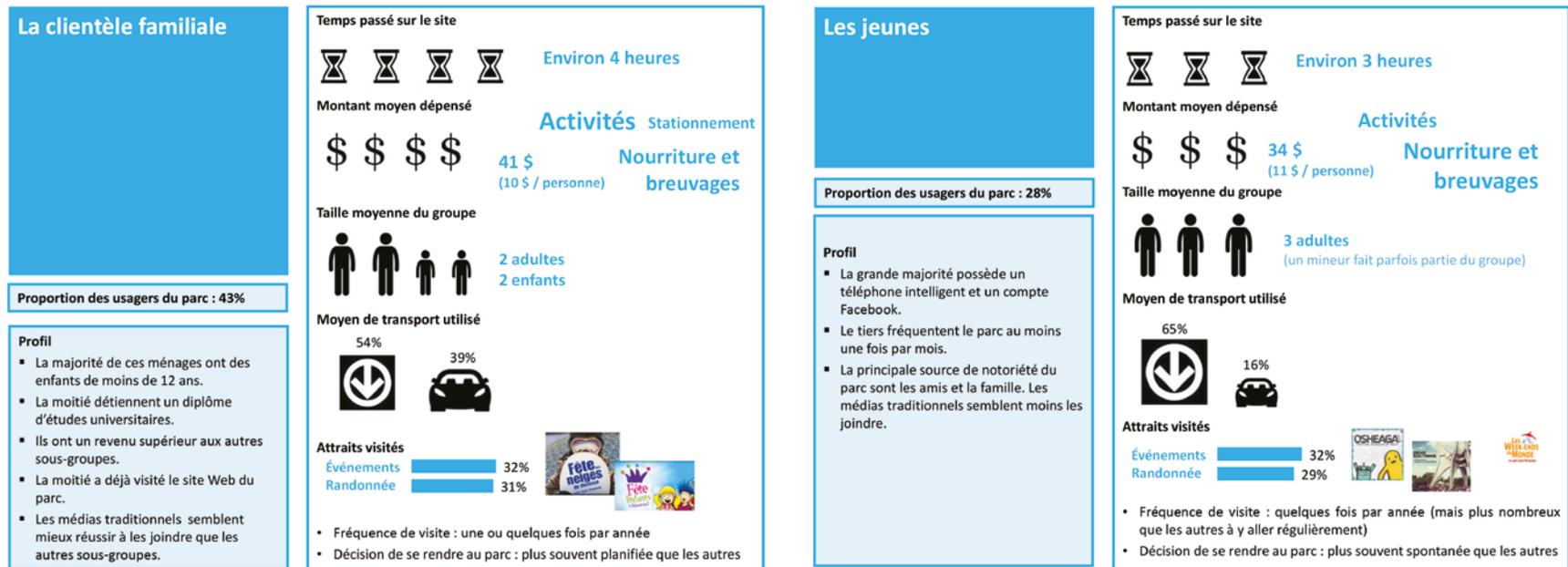
La capacité du Parc à attirer de nouveaux visiteurs est relativement stable également (32 % en moyenne par année).

Les sondages effectués auprès des visiteurs du Parc (durant la saison estivale) depuis 2013 font ressortir qu'en moyenne 32 % en sont à leur première visite et que par conséquent, pour 68 % des visiteurs, il s'agit d'une visite de retour. Parmi ceux-là, 16 % sont venus au moins 1 fois par semaine, 27 % une ou quelquefois par mois, 43 % quelques fois par année et 14 % moins souvent que cela.

PROFIL DES USAGERS

- Selon une étude Léger réalisée en 2014, la durée des visites, toutes catégories confondues varie de 2 à 5 heures et est dédiée à la pratique d'une activité unique (qui est également la principale raison de la venue au Parc)

3 profils d'usagers (basé sur les données sociodémographiques) selon leurs intérêts



Les communautés ethniques

Proportion des usagers du parc : 32%

Profil

- Ils ont généralement un ou des enfant(s) dans le ménage.
- 54% sont allophones.
- La moitié détient un diplôme d'études universitaires.
- Ils se composent majoritairement de Latino-américains (26%), Noirs (22%) et Arabes (21%).
- Leur source de notoriété principale est les amis et la famille, mais ils sont plus nombreux que les autres à aussi mentionner les publicités dans le métro.

Temps passé sur le site



Environ 4 heures

Montant moyen dépensé



40 \$
(12 \$ / personne)

Activités
Nourritures et breuvages

Taille moyenne du groupe



2,2 adultes
1,2 enfants

Moyen de transport utilisé



64%



27%

Attraits visités



Randonnée 39%
Événements 27%



- Fréquence de visite : quelques fois par année

4 segments d'usagers basés sur les caractéristiques comportementales



Les « expéditionnistes »

Taille du segment : 19%



Profil

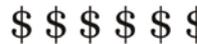
- Segment composé de plus d'anglophones et d'allophones en proportion.
- Segment où les communautés ethniques sont plus nombreuses en proportion.
- Les deux tiers sont des foyers avec enfant(s).
- Plus nombreux à avoir un revenu élevé.
- Plus nombreux que les autres à réaliser leur première visite au parc.

Temps passé sur le site



Environ 5 heures

Montant moyen dépensé



88 \$
(16 \$ / personne)

Stationnement
Nourritures et breuvages

Taille moyenne du groupe



3,5 adultes
2 enfants

Moyen de transport utilisé



52%

41%

Attraits visités



Événements 41%
Randonnée 27%
Ronde 16%



- Fréquence de visite : une ou quelques fois par année
- Décision de se rendre au parc : plus d'une semaine à l'avance

Les « sorteurs » avec enfants

Taille du segment : 34%



Profil

- Segment où les communautés ethniques sont plus nombreuses en proportion.
- Foyers avec enfant(s).
- Classe moyenne-élevée pour ce qui est des revenus du ménage.
- Plus nombreux à avoir consulté le site Internet du parc.

Temps passé sur le site



Environ 3 heures

Montant moyen dépensé



32 \$
(9 \$ / personne)

Nourritures et breuvages
Stationnement
Activités

Taille moyenne du groupe



2,1 adultes
1,4 enfants

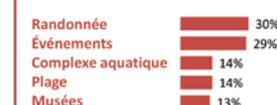
Moyen de transport utilisé



54%

35%

Attraits visités



Randonnée 30%
Événements 29%
Complexe aquatique 14%
Plage 14%
Musées 13%



- Fréquence de visite : quelques fois par année
- Décision de se rendre au parc : quelques jours à l'avance



Les « sorteux » sans enfant

Taille du segment : 29%



Profil

- Segment plus jeune que les autres.
- Segment où les communautés ethniques sont moins nombreuses en proportion, sauf pour ce qui est des Latins.
- Foyers sans enfants.
- Plus nombreux à avoir un faible revenu.
- Généralement plus satisfaits de leur expérience globale au parc.

Temps passé sur le site



Montant moyen dépensé



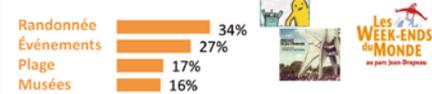
Taille moyenne du groupe



Moyen de transport utilisé



Attraits visités



- Fréquence de visite : quelques fois par année
- Décision de se rendre au parc : quelques jours à l'avance

Les « habitués »

Taille du segment : 18%



Profil

- Segment où les communautés ethniques sont moins nombreuses en proportion.
- Se compose d'un peu plus d'hommes (59%).
- Segment plus âgé que les autres.
- Foyer sans enfant.
- Plus nombreux avec des revenus plus faibles.
- Ils sont moins technologiques.
- Un peu plus nombreux (21%) à demeurer à l'extérieur du Québec.

Temps passé sur le site



Montant moyen dépensé



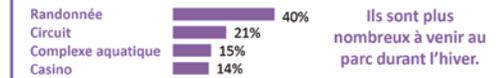
Taille moyenne du groupe



Moyen de transport utilisé



Attraits visités



Ils sont plus nombreux à venir au parc durant l'hiver.

- Fréquence de visite : chaque semaine ou chaque mois
- Décision de se rendre au parc : la journée même (spontanée)

4

INVENTAIRE DES ACTIFS DU PARC JEAN-DRAPEAU CARACTÉRISATION, GÉOLOCALISATION, VOCATIONS ET USAGES

Dans le cadre de l'élaboration de son nouveau Plan directeur d'aménagement et de développement 2018-2028, la Société du parc Jean-Drapeau a entrepris de caractériser l'ensemble de ses actifs afin de les situer dans la vision du futur plan d'aménagement pour assurer la cohérence du site et préciser les vocations des bâtiments, infrastructures, voirie, espaces verts, plans d'eau, et aussi des éléments comme le mobilier urbain, l'éclairage, la signalisation qui sont autant d'éléments que la Société doit maintenir et développer dans les années à venir.

La Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) reconnaît l'importance de planifier la restauration et la réhabilitation de ses actifs en les inscrivant dans une vision d'aménagement cohérente et d'offre axée sur l'amélioration continue de l'expérience de ses usagers. À noter que des audits ont été réalisés sur un bon nombre d'infrastructures en 2016 et 2017 totalisant une valeur de plus de 35 millions en coûts de travaux.

Le présent inventaire permet donc d'avoir un aperçu des projets et aménagements en cours d'élaboration et de réalisation mais également des projets en réflexion, qui pourraient être repensés et planifiés au cours de la prochaine décennie en fonction des orientations que suggérera le Plan directeur.



1. DESCRIPTION DES ACTIFS

Le parc Jean-Drapeau totalise 65 infrastructures. Sur ce nombre d'infrastructures existantes, la restauration d'un certain nombre d'actifs a été planifiée en 2016 de manière à ce que les interventions soient faites d'ici 2025, dont pour une dizaine d'actifs classés patrimoniaux.

Les projets en chantier et en planification touchent l'amphithéâtre naturel (PAMV) et le Hélène-de-Champlain, de même que la réfection du Complexe aquatique. En ce qui concerne les projets en cours de planification, on compte les infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve.

1.1. LES PROJETS EN RÉALISATION ET EN PLANIFICATION

Au cœur de l'enjeu de cohérence du futur plan d'aménagement et de développement, des gestes significatifs sont déjà prévus afin de restaurer et mettre en valeur plusieurs infrastructures du parc Jean-Drapeau.

Les projets majeurs en chantier comprennent les plans de mise en valeur du territoire et la réhabilitation de certains des actifs.

AMPHITHÉÂTRE NATUREL DU PAMV

Le plan d'aménagement et de mise en valeur du secteur ouest de l'île Ste-Hélène (PAMV) et de la promenade de l'île Notre-Dame (2013), prévoyait d'aménager le parterre en amphithéâtre et l'allée Calder, ainsi que trois autres axes majeurs d'intervention soit 1) la promenade Ste-Hélène (promenade riveraine panoramique pour se réapproprié les berges), 2) la Place des Nations, le Lac des cygnes, le pont de la Concorde et 3) un lieu d'accueil au quai de la navette fluviale.

Le projet de l'amphithéâtre et de l'allée Calder, phase I du Plan d'aménagement et de mise en valeur de l'île Sainte-Hélène, est actuellement en chantier et son ouverture est prévue en 2019. Il consiste en la modernisation des infrastructures vieillissantes du Parc puisqu'elles ne sont plus adaptées aux besoins actuels. Il vise ainsi à poursuivre la vision du parc Jean-Drapeau de devenir une destination internationale incontournable par la construction d'un lieu public événementiel qui pourra accueillir jusqu'à 65 000 personnes. Il permettra d'accueillir plusieurs types d'événements, de petites et de grandes tailles, et ce en toute saison.

Le projet comprend également la construction d'un pavillon d'accueil et d'information ainsi qu'un pavillon de restauration avec aire de jeux d'eau et terrasse avec vue vers Montréal. Tous deux situés à la sortie du métro, ils encadrent la nouvelle allée centrale, place publique d'un demi-kilomètre de long. Épine dorsale du projet, l'allée relie non seulement le métro et l'entrée de l'amphithéâtre, mais révèle à ces deux extrémités, l'œuvre d'Alexandre Calder et la Biosphère, deux symboles forts d'Expo 67. Une stratégie végétale a été mise en œuvre afin d'intégrer au projet des îlots de fraîcheur et de détente qui permettent d'assurer la continuité avec le caractère naturel des aménagements du parc Todd sur l'île d'origine. La réfection de l'aménagement de la promenade riveraine haute entre la navette fluviale et le pont de la Concorde est aussi intégrée au projet.



BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES

D'autres réfections sont également prévues, telles que celles du Chalet de la plage et du Pavillon des activités nautiques, ainsi que le Complexe aquatique.

Pour leur part, les améliorations aux installations sportives en cours concernent :

- **Installations du Bassin olympique**

Élargir l'accessibilité aux infrastructures pour l'entraînement du grand public selon les heures privilégiées.

- **Estrades du Bassin olympique**

Élargir l'utilisation des estrades à d'autres manifestations.

- **Complexe aquatique**

Trouver une vocation 4 saisons au Complexe aquatique.

INFRASTRUCTURES DU CIRCUIT GILLES-VILLENEUVE

Dans le cadre du renouvellement de l'entente relative au Grand Prix du Canada, un programme de remplacement des installations temporaires et événementielles du circuit Gilles-Villeneuve par des constructions permanentes est en cours de préparation, car leur durée de vie utile est sur le point d'être atteinte. Ce projet, comprend la rénovation des garages et des espaces spectateurs, incluant deux futurs espaces locatifs (des bureaux sur 2 étages et une grande salle de réception), le remplacement et l'agrandissement de la zone hospitalité et la mise aux normes du circuit Gilles-Villeneuve aux nouvelles prescriptions techniques très élevées, définies par le Formula One World Championship (FOWC) et la Fédération internationale de l'Automobile (FIA). Les détails du programme, dont le financement provient conjointement de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec, sont connus depuis la fin d'année 2017.

PAVILLON HÉLÈNE-DE-CHAMPLAIN

Le Pavillon Hélène-de-Champlain, qui demeure un actif de la Société du parc Jean-Drapeau, doit compléter ses travaux de rénovation. Dans le souci de rentabiliser ses installations, le Parc ouvrira ses portes aux entreprises et invités privés avec une programmation complète visant la promotion des saveurs et talents culinaires québécois. Comme le site sera ouvert au grand public, la Société veut avoir l'avis des citoyens sur l'espace vacant prévu, pour approximativement 30 % de son utilisation à travers à travers une offre événementielle de restauration, d'apprentissage et de rassemblement.



L'objectif est de faire du Hélène-de-Champlain une destination d'expériences, ouvert 12 mois par année aux citoyens de Montréal grâce à une programmation culinaire, afin de devenir un pôle rassembleur et une vitrine en matière de tourisme gourmand aux saveurs locales et d'apprentissage afin de contribuer au rayonnement local et international de Montréal, le tout avec un souci de contribution globale. Véritable lieu de découverte, le Hélène-de-Champlain se veut un site reconnu comme destination incontournable des épicuriens d'ici et d'ailleurs par une offre renouvelée.

1.2. INFRASTRUCTURES À REPENSER

En ce qui concerne les projets en réflexion, on compte une série de bâtiments et de sites en attente d'une nouvelle vocation. On peut les catégoriser en fonction leur forme, soit le bâti, le paysager et les autres infrastructures telles que les routes, pistes, sentiers éclairage et mobilier urbain. Ces actifs sont caractérisés en fonction de leurs types et usages dans le tableau 1.

On peut aussi en apprécier le potentiel et revisiter leur vocation en fonction de certains usages, tels que :

- 1 Infrastructures de divertissement et culturelle
- 2 Infrastructures sportives
- 3 Infrastructures et sites de détente & nature et de plein air
- 4 Espaces de location

Les décisions concernant le maintien et le développement des actifs seront directement reliées au développement de l'offre. À titre d'exemple, sachant qu'un des objectifs est de développer une offre quatre (4) saisons, il est nécessaire de rendre accessibles des bâtiments de services pour les visiteurs qui profiteront d'une journée d'évasion au parc Jean-Drapeau autant lors de la période estivale, de l'automne, du printemps que de l'hiver. Des enjeux tels que l'accessibilité universelle sont également des éléments à considérer.

1.2.1 INFRASTRUCTURES DE DIVERTISSEMENT ET CULTURELLES

La culture est un des éléments différenciateurs pour le Parc. Le parc Jean-Drapeau est riche en histoire : il a été l'hôte d'Expo 67, de Terre des Hommes, des Jeux olympiques, du Grand Prix de Formule 1, des Floralies internationales, de l'International des Feux Loto-Québec, du Casino de Montréal et de la tenue en 2005 des Championnats du monde des sports aquatiques. Ces événements lui ont légué des infrastructures dont certaines sont considérées comme des oeuvres de génies en design et architecture.

Particulièrement propice pour les grands rassemblements et les célébrations le Parc accueille 64 événements grand public annuellement. Il est aussi attractif en raison de ses partenaires insulaires et ses 2 pôles de divertissements : La Ronde et le Casino.

En plus de ses deux Musées, la Biosphère et le Musée Stewart, le Parc compte également 15 oeuvres d'art public installées sur le site. Plusieurs sites et infrastructures demeurent vacants et sous-utilisés ou inutilisés, tels que les pavillons du Canada, de la

Corée et de la Tunisie, la Tour de Lévis, le site militaire de l'île Ste-Hélène et sa grande poudrière et la Rotonde. Certaines de ces infrastructures requièrent une attention particulière compte tenu de leur valeur historique et patrimoniale.

1.2.2 INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET DE PLEIN AIR

Équipé d'infrastructures uniques pour le sport et l'activité physique¹ (circuit Gilles-Villeneuve, Bassin olympique, Complexe aquatique, Quartier des athlètes, pistes cyclables, etc.). Cette vocation plein air est très appréciée des sportifs. En dehors du Complexe aquatique et du Bassin olympique du Parc, peu d'aménagements sont en place pour accommoder cette clientèle.

En ce qui concerne ces installations, il s'agit de veiller à ce qu'elles soient toujours de qualité conforme aux normes internationales en vigueur pour demeurer compétitives par rapport aux autres pôles importants de sport dans le monde. En se rapprochant davantage des utilisateurs et des intervenants du milieu sportif, le PJD pourra développer l'offre de services du Parc et offrir des aménagements reconnus par le milieu.

La vocation sportive du Parc pourrait être mise au service des communautés pour favoriser la santé de la population, grâce entre autres à un meilleur accès à un lieu favorisant l'entraînement sportif, l'activité sportive en plein air et le dépassement de soi par des compétitions sportives de tous niveaux.

1.2.3. DÉTENTE & NATURE

Le parc Jean Drapeau totalise 268 hectares sur deux îles, Ste-Hélène et Notre-Dame, doté d'une nature florissante favorisant la détente et l'évasion au quotidien. Les visiteurs viennent y pratiquer des activités de ressourcement comme le yoga ou profitent de la plage et du mont Boullé et la plaine des jeux pour un pique-nique et une promenade.

De manière générale, les objectifs poursuivis par le parc Jean-Drapeau feront en sorte d'aménager le territoire pour accommoder davantage la mobilité active. Ceci en créant des parcours cyclables et piétonniers alliant biodiversité et urbanité.

En plus de mettre en valeur certains sites destinés à la détente, le PJD réfléchit à la possibilité de créer un chalet d'accueil pour favoriser l'activité physique hivernale. Un des pavillons existants, tel que celui de la Tunisie pourrait remplir cette vocation.

1.2.4. ESPACES DE LOCATION

La Société du parc Jean-Drapeau a 8 espaces locatifs intérieurs et extérieurs pour des événements privés et publics. Parmi les bâtiments à administrer et à entretenir, et certains doivent être réaménagés et même rénovés. En effet, plusieurs sites et infrastructures demeurent vacants et sous-utilisés ou inutilisés, tels que la Place des Nations et la Société du parc Jean-Drapeau devra en définir la vocation.

¹ 2,2 kilomètres d'aire navigable avec son bassin Olympique, 1 plage, 3 piscines répondant aux standards internationaux, 25 kilomètres de piste cyclable, 4,361 kilomètres de piste au circuit Gilles Villeneuve homologué par la Fédération Internationale de l'Automobile

TABLEAU 1. ACTIFS SELON LEURS TYPES & USAGES

BÂTI	Description et date de construction	État et usage actuel	Vocations possibles
	<p>La Tour de Lévis</p> <p>Au sommet du mont Boullé, la Tour de Lévis, conçue par Frederick G. Todd, est construite à l'origine pour habiller le réservoir approvisionnant l'île Sainte-Hélène en eau potable. Un escalier intérieur de 157 marches mène à une terrasse d'observation qui offre une vue à 360 degrés et des perspectives impressionnantes sur les îles, le fleuve, la ville de Montréal et la Montérégie.</p>	<p>Bâtiment à caractère historique. Cette tour d'observation est aujourd'hui un espace de location pour des événements corporatifs ou privés.</p> <p>Vétusté et dégradation moyenne et infrastructures - intervention à réaliser dans un horizon de 2 à 5 ans.</p>	<p>La tour offre une vue panoramique.</p> <p>Ouverte au public et espace locatif. Le modèle d'affaires est à développer.</p>
	<p>Les bâtiments du Fort Ste-Hélène (entre 1820 et 1823)</p> <p>La petite poudrière est située à l'entrée du fort, en contrebas, et protégée, comme il se doit, par une enceinte. C'est le bâtiment le mieux conservé du fort, comme en témoigne son parement d'origine en pierre calcaire grise. Elle est accompagnée d'une salle de manutention et d'une tonnellerie qui sont d'origine, et de latrines.</p>	<p>Bâtiment à caractère historique. Petit espace sans fenêtre, avec des murs de 3 mètres d'épaisseur, qui n'a pas de vocation précise.</p> <p>L'état est satisfaisant, la toiture sera à refaire dans les 10 ans.</p>	<p>Ce bâtiment ne peut être rendu accessible pour les personnes à mobilité réduite. Sa vocation reste à définir.</p>
	<p>La caserne (entre 1820 et 1823)</p> <p>La seconde structure en importance du fort est la caserne. Du bâtiment d'origine de deux étages incendié en 1875, il ne reste que l'impressionnant rez-de-chaussée voûté qui a été recouvert d'un toit dans le cadre des travaux d'aménagement dirigés par Frederick G Todd dans les années 1930.</p>	<p>Bâtiment à caractère historique en état de dégradation avancée. Interventions requises à moyen terme dans les 2 à 5 ans. Pas d'usage actuel.</p> <p>Il a logé anciennement le restaurant Le Festin du gouverneur et sert de lieu de tournage de films.</p>	<p>Pourrait être ouvert au public. Sa vocation reste à définir.</p>



	État et usage actuel	Vocations possibles
<p>Description et date de construction</p> <p>La grande poudrière (entre 1820 et 1824)</p> <p>La grande poudrière est située à l'extérieur de l'ensemble fortifié, au centre de l'île, dans une déclivité naturelle. Elle est protégée par une enceinte à l'intérieur de laquelle se trouvent une tonnellerie et une salle de manutention. Comme l'avait planifié l'ingénieur Durnford, le bâtiment pouvait contenir jusqu'à 5 000 barils de poudre, d'où son impressionnant rez-de-chaussée à double voûte. En 1958, la poudrière est convertie en théâtre d'été, vocation qui perdure jusqu'en 1970.</p>	<p>Bâtiment à caractère historique.</p> <p>État de vétusté moyenne- bâtiment sous-contrôle, sans usage précis justifiant une mise à niveau.</p>	<p>Sa vocation reste à définir.</p>
<p>Le cimetière militaire</p> <p>Le cimetière est aménagé en 1848, à l'extérieur du fort dans la partie est de l'île. Il est utilisé jusqu'en 1869 et l'exhumation des sépultures a lieu vers 1915. Le monument commémoratif qui s'y trouve actuellement, inauguré en 1935, porte l'inscription des noms de ceux qui y ont jadis reposé. Le cimetière témoigne de la vocation domestique qui existait parallèlement à la fonction militaire du fort, c'est-à-dire le casernement des troupes et la présence d'une prison militaire.</p>	<p>Bâtiment à caractère historique. Le site est aménagé et visité, mais peu mis en valeur.</p>	
<p>La Biosphère</p> <p>Vestige d'Expo 67 à titre de Pavillon des États-Unis, ce chef-d'oeuvre a été conçu par le célèbre architecte américain Buckminster Fuller.</p>	<p>Site à caractère historique en raison de sa référence à Expo 67. Le bail de la Biosphère se terminera en 2019. Advenant le non-renouvellement du bail par le gouvernement fédéral, il serait à la recherche d'une vocation.</p> <p>Des interventions de maintiens à réaliser d'ici 2020.</p>	<p>Des pistes de réflexion fournies par des experts en développement durable suggèrent de maintenir la vocation éducative en environnement de la Biosphère.</p> <p>Le ministère de l'environnement du Canada a amorcé une réflexion sur l'avenir de cette infrastructure et du site.</p>



Description et date de construction	État et usage actuel	Vocations possibles
<p>Le Pavillon du Canada</p> <p>L'ancien édifice du Centre des arts du Pavillon du Canada possède une valeur patrimoniale importante attribuable : à son intérêt historique pour l'ancienneté de son implantation à l'île Notre-Dame ; au fait qu'il reste le dernier vestige des neuf structures originales du Pavillon du Canada comme témoin d'Expo 67 ; à son intérêt contextuel pour sa participation à l'histoire et au paysage du Parc et ; à son intérêt architectural.</p>	<p>Site à caractère historique en raison de sa référence à Expo 67.</p> <p>Il abrite également le théâtre des îles qui compte jusqu'à 500 places et servait du temps de l'Expo. État de vétusté moyenne, travaux à réaliser pour donner accès au public.</p>	<p>Espace locatif qui pourrait être jumelé à une vocation à définir.</p> <p>Ce pavillon abrite présentement une centaine d'employés du Parc qui pourront être relocalisés aussitôt que le Pavillon aura défini sa nouvelle vocation.</p>
<p>Le Pavillon de la Tunisie</p> <p>Construit pour l'Expo 67, l'architecture de ce pavillon s'inspire du style de ce pays.</p> <p>Situé sur l'île Notre-Dame, près de la passerelle du Cosmos qui relie les deux îles.</p>	<p>Bâtiment à caractère historique en raison de sa référence à Expo 67. A servi de bureaux administratifs durant plusieurs années et abrite encore aujourd'hui une partie de ceux de la SPJD et partiellement occupé par Écorécéo de juin à septembre (location de vélos, segways...)</p> <p>L'état de vétusté est moyen.</p>	<p>Pourrait servir de chalet d'accueil, entre autres pour favoriser l'activité physique hivernale.</p> <p>Le bâtiment devrait toutefois être restauré en fonction des usages à venir.</p>
<p>Le Pavillon de la Jamaïque</p> <p>Construit pour l'Expo 67, ce petit bâtiment très populaire est inspiré d'une authentique auberge du pays, par son toit en bardeaux, ses murs de stuc, ses jalousies et sa véranda. Situé en plein cœur de l'île Notre-Dame, dans une zone boisée des jardins des Floralties.</p>	<p>Bâtiment à caractère historique en raison de sa référence à Expo 67.</p> <p>Actuellement loué pour des événements privés.</p> <p>Son état est très satisfaisant et apte à recevoir des usagers privés.</p>	<p>Sa vocation est destinée à demeurer un espace de location.</p>
<p>Le Pavillon de la Corée</p> <p>Érigé pour l'Expo 67, ce bâtiment a accueilli diverses expositions durant la période Terre des Hommes. Manoir rectangulaire construit entièrement à la main, dans la plus pure tradition de ce lointain pays.</p> <p>Il est situé sur l'île Sainte-Hélène, près du métro Jean-Drapeau.</p>	<p>Bâtiment à caractère historique en raison de sa référence à Expo 67. À la suite du plan d'aménagement de 1992, il devient un pavillon d'accueil pour les visiteurs et les usagers du Parc.</p> <p>L'état de dégradation est très avancé.</p>	<p>Vocation à définir et travaux d'envergure à réaliser si usage prévu.</p>



	Description et date de construction	État et usage actuel	Vocations possibles
BÂTI	<p>La Rotonde (1967)</p> <p>Le bâtiment de la Banque Canadienne Impériale de Commerce abritait les services bancaires de l'Expo 67. L'édifice renommé ROTONDE par la suite, a accueilli pendant quelques années des bureaux administratifs de la SPJD.</p> <p>Situé près du métro Jean-Drapeau.</p>	Bâtiment à caractère historique dont l'état de dégradation est très avancé. Difficilement sauvable, il pourrait à la rigueur être reconstruit.	Projet de reconstruction conditionnel à une future vocation. Pourrait devenir un poste de sécurité pour les îles.
	<p>Plan maître forestier</p>	Un plan complet a été réalisé	
PAYSAGER	<p>Île Ste-Hélène Secteur des étangs</p>	État moyen- travaux à prévoir en 2020 pour maintenir l'actif considéré comme patrimonial.	Plus que de simples réparations, une révision de l'ensemble de l'aménagement s'impose. Le cas échéant, dans une intervention de restauration, il importe de conserver à la fois le concept, mais également les matériaux et le design original du mobilier et du pont.
	<p>Île Ste-Hélène Roseraie du Hélène-de-Champlain, pergola & sentier menant au métro</p> <p>On retrouve à l'arrière une magnifique roseraie aménagée pour l'Expo 67 par le premier architecte paysagiste québécois, Louis Perron. De la terrasse dominant la roseraie, on perçoit une belle percée visuelle sur le chenal Le Moyne.</p>	État de dégradation avancé. Besoin d'importants travaux de rénovation. Depuis la cessation de l'activité de restaurant, la roseraie est minimalement entretenue.	Réouverture prévue avec le site - nécessite une sérieuse rénovation aussi bien des pergolas que des plantations au pourtour de l'espace et des plates-bandes de rosiers.
	<p>Île Notre-Dame Théâtre des lilas</p>	Il ne subsiste du théâtre extérieur que les gradins qui sont dans un état de dégradation avancé.	Vocation à définir.
	<p>Île Ste-Hélène Secteurs du boisé et du mont Boullé</p> <p>Composé d'un boisé de micocouliers, une essence rare, de la plaine des jeux et d'un cimetière aménagé en 1848. Secteur patrimonial historique.</p>	Lieu fréquenté par des promeneurs occasionnels. Le manque d'éclairage et de signalisation est un frein pour son utilisation.	La mise en valeur de l'ensemble du site reste à repenser en fonction de critères de préservation et de vocation de villégiature, compte tenu que des activités sont tenues à proximité actuellement (aires événementielles).



Description et date de construction	État et usage actuel	Vocations possibles
<p>Île Ste-Hélène Secteur de la plaine des jeux</p> <p>Espace gazonné sans autre type de végétation avec estrade de pierre jouxtant une aire ouverte permettant la présence de spectateurs.</p>	<p>L'esthétique du site a été dégradée par le déploiement intensif d'événements.</p>	<p>Pourrait être une zone naturelle préservée avec une plantation d'arbres.</p>
<p>Île Ste-Hélène Secteur du chemin Macdonald-est</p> <p>Cette voie importante de circulation est utilisée par les véhicules transitant du pont Jacques-Cartier vers le centre-ville ou vers l'île Notre-Dame et vice-versa. Elle longe le fleuve dans sa partie dite du chenal Le Moyne et présente à l'occasion quelques percées visuelles intéressantes sur le chenal.</p>	<p>L'artère relève de l'arrondissement Ville-Marie.</p> <p>Ses abords, surtout du côté fleuve, sont peu plantés alors que du côté parc, une piste cyclable et piétonnière y a récemment été aménagée et séparée par un terre-plein planté de frênes qui, depuis, ont été atteints par l'agrile du frêne.</p>	<p>Au nord, le secteur longe le chemin du Tour-de-l'Isle qui domine en hauteur. Peuplé d'arbres à grand déploiement plantés dans les années 1990, il pourrait être densifié.</p>
<p>Île Ste-Hélène Chemin du Tour de l'Isle</p> <p>Ce parcours est caractérisé par un circuit offrant des points de vue variés sur la ville et sur les moments forts naturels du parc; les parterres arborés, les boisés, les bâtiments en pierre naturelle locale, les étangs et le fleuve. Les vues y sont dégagées, portent loin et invitent à circuler dans les sentiers piétonniers, à pratiquer des activités récréatives ou simplement à la détente.</p>	<p>L'artère relève de l'arrondissement Ville-Marie.</p>	<p>Ces sites peuvent présenter, à terme, des risques sécuritaires lors de vents forts vu le nombre d'arbres centenaires.</p> <p>L'aménagement de stationnements le long du parcours vient amoindrir la qualité pittoresque du site. Par exemple, les stationnements P-7 et P-8 utilisés pour La Ronde gagneraient à être camouflés et rafraîchis par une plantation, sans toutefois bloquer la vue de la plaine des jeux vers le fleuve et le centre-ville.</p>



Description et date de construction	État et usage actuel	Vocations possibles
<p>Île Ste-Hélène Secteur du chemin du Bas-Contour</p> <p>Le chemin du Bas-Contour longe la rive nord de l'île Ste-Hélène dans sa partie ouest. Il mène le visiteur du débarcadère fluvial (stationnement P-8) jusqu'au belvédère de la pointe ouest de l'île à la Place des Nations. Il fait face au Vieux-Montréal et offre une vue sur le centre-ville. Il offre le seul accès à l'eau du Parc et permet une expérience du fleuve et de la puissance de son courant.</p>	<p>Secteur piétonnier</p>	<p>Planifier des travaux d'enrochement et de végétalisation de la berge longeant le chemin.</p> <p>Procéder à des plantations de ligneux adaptés (voir pointe de l'île) et variés de façon à stabiliser la berge et améliorer la résilience en cas de menace phytosanitaire.</p> <p>Améliorer et créer de nouvelles percées visuelles vers le centre-ville.</p>
<p>Île Ste-Hélène Secteur des buttes et du chemin Macdonald-ouest</p> <p>Le secteur des buttes se trouve à l'arrière du futur amphithéâtre présentement en chantier. Il a été constitué en 1991-1992 par la plantation dense de gros spécimens d'arbres indigènes provenant de la pépinière municipale.</p>	<p>Après 25 ans de croissance, les arbres atteignent une certaine maturité. Sa santé est toutefois limitée par la forte densité d'arbres de calibre identique portant ombrage les uns aux autres.</p> <p>Un éclaircissement du couvert ainsi qu'un dégagement de quelques tiges est souhaitable pour une meilleure pénétration de la lumière et l'établissement d'une génération de tiges pour l'avenir.</p>	<p>Procéder à des travaux sylvicoles de dégagement et d'éclaircissement des tiges dans le secteur des buttes.</p> <p>Procéder au remplacement de la ligne de frênes morts ou moribonds au centre du terre-plein longeant le chemin Macdonald.</p> <p>Derrière les buttes, du côté du fleuve, un terre-plein sépare une voie piétonnière de la voie véhiculaire. Cet espace ayant été planté de frênes en partie disparus, il y a lieu de prévoir la plantation d'une sélection diversifiée de nouveaux arbres.</p>
<p>Île Ste-Hélène Secteur de l'amphithéâtre</p>	<p>Lorsque son aménagement sera complété, le secteur de l'amphithéâtre constituera un grand espace dégagé pour l'accueil des foules. Les perspectives visuelles y seront améliorées de la station de métro vers le fleuve et le Calder qui sera ainsi mis en valeur. La vue vers le fleuve à partir du belvédère du Calder, se trouvant à quelques mètres en haut du chemin du Bas-Contour, y sera conservée et améliorée.</p> <p>Bien qu'il représente une superficie considérable sans couvert forestier, quelque six cents arbres y seront plantés et pourront participer au maintien de la canopée. Il importe également de garder le caractère naturel des secteurs bordant l'aire de rassemblement afin de conserver un aspect champêtre au site.</p>	<p>Assurer les conditions de croissance et de protection adéquates aux arbres intégrés à l'amphithéâtre.</p> <p>Conserver à l'état naturel les abords du lac des Cygnes, les buttes ainsi que le talus donnant sur le chemin du Bas-Contour</p>



Description et date de construction	État et usage actuel	Vocations possibles
<p>Île Notre-Dame Secteur des Floralies (1980)</p> <p>Héritage des Floralies internationales de Montréal de 1980. Situées au cœur de l'île Notre-Dame.</p> <p>Jardin et les canaux des Floralies- Promenade des lagunes</p>	<p>Quelques jardins de l'époque qui subsistent encore aujourd'hui réunissent des milliers de fleurs, de multiples espèces d'arbres et arbustes, des lagunes et des œuvres d'art public.</p> <p>Des interventions pour rénover l'ensemble des jardins restants des Floralies sont à prévoir.</p> <p>Les canaux et lagunes doivent aussi faire l'objet de travaux de réfection.</p>	<p>Planifier, évaluer et réaliser un exercice de remise en valeur des jardins des Floralies incluant notamment la rénovation des abords des canaux, la réfection des sentiers et escaliers et l'enlèvement de plates-bandes et fontaines désuètes et sans valeur.</p> <p>Planifier et procéder à des travaux de mise en valeur de végétaux sélectionnés ainsi qu'aux des travaux arboricoles recommandés.</p> <p>Planifier et réimplanter une roseraie au jardin de l'Angleterre en s'inspirant du thème suivi par le concepteur (l'histoire des roses) et en intégrant une planification de l'entretien horticole réduit (végétaux rustiques et résistants aux maladies).</p> <p>Réaliser un exercice d'adéquation des besoins d'entretien horticole des jardins et des ressources disponibles de façon à assurer une pérennité et une qualité des espaces verts.</p> <p>Intégrer dans l'ensemble de ces travaux la notion de développement durable dans le choix des végétaux, des matériaux et de leur entretien.</p> <p>Démanteler l'aire d'entreposage de matériaux de construction et procéder à un verdissement de l'espace.</p> <p>Enlever les roulottes sur la passerelle du canal.</p>
<p>Île Notre-Dame Secteur du jardin du Québec</p> <p>La conception de ce jardin se voulait inspirée des paysages rencontrés au Québec. Forêt laurentienne, formation des Appalaches, lacs et rivières composaient les vues.</p>	<p>Les végétaux, dont plusieurs arbres indigènes, se sont bien installés jusqu'à constituer aujourd'hui un espace au couvert forestier dense et diversifié. Peu de changements sont nécessaires au-delà des travaux arboricoles recommandés. La maison d'autrefois située face au lac des Régates est cependant en fin de vie et commanderait une reconstruction complète.</p>	<p>Réévaluer l'usage des nichoirs à hirondelles.</p> <p>Reconstruire la maison d'autrefois et planifier un usage éducatif.</p>



Description et date de construction	État et usage actuel	Vocations possibles
<p>Île Notre-Dame Secteur de la Plage Jean-Doré</p> <p>Le concept de paysage de la plage Jean-Doré est celui du lac laurentien et sa plage. Le chalet en bois et son toit pentu ainsi que les écrans forestiers de feuillus et de conifères situés en arrière-plan évoquent en effet la région des Laurentides bien connue des Montréalais en mal d'évasion estivale. La plage de sable grossier finit d'évoquer ces images laurentiennes.</p>	<p>La forte présence de frênes de Pennsylvanie dans la composition du couvert forestier imposera, à moyen terme, des mesures pour sa préservation. Le frêne est en effet ravagé depuis quelques années par un insecte, l'agrile du frêne, et les experts s'accordent pour anticiper, à terme, la disparition des principaux spécimens, et ce, malgré le recours aux traitements de lutte actuellement disponibles.</p>	<p>Procéder sans tarder à des plantations de substitution des frênes.</p> <p>En accord avec le concept, planter une sélection d'espèces indigènes adaptées et ayant une longévité appréciable (érables, chênes, micocouliers, pins et épinettes, etc.).</p> <p>Densifier l'écran végétal séparant la zone de baignade et les espaces minéraux du circuit Gilles-Villeneuve par une plantation dense de conifères.</p>
<p>Île Notre-Dame Secteur de la tourbière et des marais</p> <p>Situé à proximité de pavillon du Canada, a été une des curiosités des Floralies 1980. À l'ouest du site, un jardin à l'ombre de frênes de Pennsylvanie. Séparés de cet espace par le passage du circuit Gilles-Villeneuve, les marais de filtration associés à la plage Jean-Doré complètent cette masse critique intéressante pour la biologie des lieux.</p>	<p>Aujourd'hui, le site ne présente plus vraiment l'aspect original d'une tourbière en milieu nordique. Laisse sans entretien, une végétation spontanée s'y est installée pour former un milieu naturel qui participe à la biodiversité du Parc et procure abri et nourriture à la faune ailée et aux petits mammifères.</p> <p>Une végétation spontanée a, là aussi, colonisé les espaces adjacents aux marais qui sont d'ailleurs toujours en fonction dans le processus de filtration de l'eau.</p>	<p>Conserver ce secteur en l'état en tant qu'espace naturel.</p> <p>Surveiller l'évolution du roseau commun et limiter sa progression.</p> <p>Procéder à des plantations d'arbres en remplacement des frênes.</p> <p>Densifier la canopée des arbres sur le plateau près du fleuve.</p> <p>Conserver la vue sur le fleuve et la mettre en valeur par l'installation de mobilier urbain pour les usagers.</p>



Description et date de construction	État et usage actuel	Vocations possibles
<p>Ile Notre-Dame Secteur du Bassin olympique</p> <p>Deux sous-secteurs forment l'ensemble du bassin olympique du point de vue de la végétation, soient le boisé localisé à l'extrémité ouest du bassin (0 mètre) et la bordure sud séparant le plan d'eau de la voie maritime.</p> <p>Estrades du Bassin olympique</p>	<p>La présence des espèces arborescentes à longévité limitée ainsi que la dominance du sous-bois par des espèces peu nombreuses ou envahissantes permettent de qualifier cet ensemble de faible valeur du point de vue forestier. Sa masse relativement importante dans ce secteur très minéralisé lui confère cependant un rôle prépondérant dans la lutte aux îlots de chaleur et la création de conditions écologiques favorables à l'implantation d'une biodiversité améliorée.</p> <p>Travaux en cours afin d'élargir l'accessibilité aux infrastructures pour l'entraînement du grand public selon les heures privilégiées.</p> <p>Travaux en cours afin d'élargir l'utilisation des estrades à d'autres manifestations.</p>	<p>Procéder à des plantations de remplacement des frênes du boisé et enrichir son contenu par des espèces indigènes de plus grande valeur (érables, chênes, micocouliers, ostryers, etc.)</p> <p>Planifier l'enlèvement du nerprun cathartique du sous-bois.</p> <p>Procéder au remplacement de l'alignement de frênes le long du bassin.</p>
<p>Ile Notre-Dame Secteur événementiel</p> <p>Ce secteur, au centre des canaux de l'île, est délimité à l'ouest par le pont Concorde et s'étend vers l'est jusqu'au stationnement P-1 devant l'ancien pavillon de la Tunisie.</p>	<p>Ses usages sont multiples et dédiés surtout à la tenue d'événements de toutes sortes. Sa partie centrale, occupée par une grande surface en gravier, accueille les scènes et kiosques de tous genres pour ces événements et à certains moments se transforme en stationnement pour les véhicules excédentaires de la clientèle du Casino.</p> <p>On y trouve également un couvert forestier concentré surtout dans sa partie ouest ou sur le bord des canaux, où quelques plantes ornementales cohabitent avec les arbres, par ailleurs en assez bonne santé. Au centre, plusieurs arbres souffrent visiblement des méfaits de la cohabitation avec l'usage intensif du site. La compaction des sols causée par le passage répété des véhicules et les blessures infligées aux troncs provoquent de toute évidence un lent dépérissement de ces spécimens.</p>	<p>Procéder à un exercice de planification de l'aménagement du site intégrant les besoins événementiels et la présence accrue d'arbres.</p> <p>Assurer la durabilité des arbres existants par des mesures de protection physiques des troncs et du sol adjacent.</p>



Description et date de construction	État et usage actuel	Vocations possibles
<p>La Place des Nations</p> <p>Le site de la Place des Nations est emblématique du grand rendez-vous qu'a été Expo 67. Ce fut le lieu de l'inauguration, d'accueil et de célébration de l'exposition, visité par les chefs d'états et dignitaires. Le site, qui s'inscrit dans un parcours mettant en valeur le patrimoine architectural contemporain de Montréal, est en recherche d'une nouvelle vocation s'inscrivant dans un aménagement à vocation précise.</p>	<p>Site à caractère historique en raison de sa référence à Expo 67. La planification de la Place des Nations faisait partie de du Plan d'aménagement et de mise en valeur du Secteur ouest de l'île Sainte-Hélène de 2013.</p> <p>L'état de dégradation du lieu est avancé- pour des raisons de sécurité aucun usage n'est possible actuellement.</p>	<p>Cette place pourrait être accessible au public et louée pour des événements.</p> <p>Plusieurs intérêts manifestés antérieurement pour son développement.</p> <p>En 2016 un projet d'orientation a été déposé par le PJD à l'ancienne administration municipale.</p>
<p>Complexe aquatique</p>	<p>L'enveloppe du bâtiment principal du complexe aquatique sera rénovée dans les prochaines années. Les bassins ainsi que les bâtiments annexes sont dans un bon état.</p>	<p>Trouver une vocation 4 saisons au Complexe aquatique.</p>
<p>Pistes cyclables et réseau piétonnier</p>	<p>Le tronçon de la Route verte qui traverse le parc Jean-Drapeau est utilisable dans son état actuel. Il requiert des interventions et une remise en état dans les 3 années à venir.</p> <p>Le lien cyclable avec le Pont Jacques-Cartier demeure incomplet, de plus, le réseau cyclable pourrait être bonifié de manière globale en développant les réseaux de transit, des circuits récréatifs et en améliorant la signalisation.</p> <p>Le réseau piétonnier est de qualité variable, des travaux de maintien et de réparation ponctuelle ou complète étant réalisés de manière continue.</p> <p>Le réseau piétonnier sera à mettre à niveau selon les projets de développements ou la création de nouveaux usages sur le territoire du parc Jean-Drapeau.</p>	<p>Favoriser les modes de transport actif comme alternative à la voiture en aménageant un réseau cyclable et piétonnier attrayant et sécuritaire favorisant une meilleure cohabitation.</p> <p>La pratique du vélo sportif sur le circuit Gilles-Villeneuve sera encadrée dans les prochaines années et des services seront développés pour soutenir l'activité.</p>



Description et date de construction	État et usage actuel	Vocations possibles
Chalet de la plage	Le bâtiment principal est en bon état. Des travaux de maintien des actifs sont à réaliser en continu. La station de filtration de la plage Jean-Doré sera remise à neuf en 2018 et 2019.	Créer un centre de plein air et de détente en nature en bonifiant l'offre du Pavillon des activités nautiques au chalet de la Plage Jean-Doré. Dans le cadre du renouvellement de l'offre alimentaire (pour 2019), le 1er étage du Chalet de la Plage ne sera plus utilisé comme concession alimentaire (à part peut-être l'utilisation des chambres froides), donc la SPJD pourra voir à une nouvelle vocation.
Ponts et passerelles	L'ensemble des passerelles des Floralies a été rénové. Le Pont de la Concorde sera rénové dans les prochaines années.	
Navette fluviale	Les installations de la navette fluviale sont fonctionnelles.	
Mobilier urbain Éclairage, signalisation, mobilier urbain, toilettes, abreuvoirs, services alimentaires.	Un bilan de l'ensemble des composantes est à effectuer afin de définir et d'harmoniser ces éléments. Les projets tiendront compte de la nouvelle image de marque en cours de réalisation.	D'ici 2019, la SPJD prévoit faire l'achat de nouveau mobilier pour les concessions du Parc (métro, complexe, plage) ainsi que pour aménager des terrasses/aires de consommation qui pourront être aménagées de façon uniforme au travers du Parc.
Caméras Le parc de caméras de sécurité est à 50 % renouvelé (acquisition de caméras de nouvelles technologies).	Plusieurs secteurs du Parc ne sont pas couverts par des caméras de sécurité. Principalement les axes d'entrée et sortie des deux îles. Des caméras devront être ajoutées dans ces secteurs.	
Régie sécurité Aucune régie n'est présentement disponible à proximité du site PAVM pour les opérations de sécurité.	Il serait souhaitable de construire une régie dans le secteur de la Rotonde. Ce bâtiment devrait avoir un local pour le visionnement des caméras, un local pour les agences de sécurité et d'un local pour les partenaires (SIM, SPVM, US)	



Description et date de construction	État et usage actuel	Vocations possibles
<p>Contrôle d'accès</p> <p>Plusieurs sites et sentiers du Parc sont présentement équipés de chaînes pour contrôler les accès.</p>	<p>Nous devons mettre en place des équipements pouvant être contrôlés à distance pour ces endroits (ex. barrières reliées au système de contrôle d'accès existant permettant aux opérateurs aux transmissions d'ouvrir et fermer ces accès). Ceci inclut les lecteurs d'accès, les barrières mécaniques, interphones et caméras)</p>	
<p>Bollards / barrière anti-camion-bélier</p> <p>Plusieurs entrées à proximité des sites événementiels ne sont pas équipées de bollards et/ou de barrière anti-camion-bélier.</p>	<p>Des entrées aux différents sites événementiels situés sur l'île Notre-Dame et Ste-Hélène devront être munies d'équipement de protection pour sécuriser les festivaliers.</p>	
<p>Signalisation et stationnement</p> <p>Signalisation piétonnière et routière déficiente qui ne répond pas aux besoins de la clientèle, des promoteurs et fournisseurs.</p>	<p>La signalisation actuelle ne répond pas aux besoins du Parc. Nous devons faire l'acquisition de technologie permettant l'affichage dynamique (selon l'évènement) pour acheminer la clientèle qui accède aux îles à pied, à vélo et en auto.</p>	
<p>Bornes de paiement</p> <p>Les bornes de stationnement dont le parc Jean-Drapeau a fait l'acquisition en 2007 sont en fin de vie utile et devront être remplacées dans les prochaines années.</p>	<p>Besoin de nouvelles bornes de stationnement pouvant être facilement modulables (tarifs, stationnements et horaires). Ces bornes devront être équipées de solutions de paiement avancées (paiement par téléphone mobile et paiement sans contact).</p>	
<p>Espaces de stationnement</p> <p>Aucune technologie n'est présente dans les espaces de stationnement du parc pour connaître en temps réel le nombre d'espaces disponibles sur les îles.</p>	<p>Nous devons mettre en place une technologie qui permettra de détecter les véhicules stationnés et identifier sur des panneaux de signalisation le nombre d'espaces de stationnement disponibles.</p>	



5 SITES SIMILAIRES COMPARABLES

Sélection de trois sites similaires au parc Jean-Drapeau :

- Governors Island Park, New-York
- Ontario Place, Toronto
- Belle Isle park, Détroit, Michigan

Ces projets ont des enjeux en commun avec le parc Jean-Drapeau :

- des projets sur des îles à proximité immédiate au centre-ville
- des îles dont la superficie a augmenté au gré des remblais
- des sites historiques, des aménagements et des édifices patrimoniaux
- des cohabitations de publics, d'activités et des achalandages massifs
- des destinations d'envergure métropolitaine et régionale par la tenue d'événements majeurs
- des parcs dont une ou plusieurs parties sont fermées, mal entretenues, sous-exploitées, sans vision d'ensemble ou d'avenir



GOVERNORS ISLAND PARK & PUBLIC SPACE MASTER PLAN, NY



GOVERNORS ISLAND PARK AND PUBLIC SPACE MASTER PLAN, NY

172 ACRES (70 HECTARES)

Île « invisible » pendant 2 siècles.

Accessible au public que le week-end depuis 2003.

43 acres de parcs publics aménagés entre 2012 et 2016.

Accessible par ferry (7 minutes depuis *Lower Manhattan*).

HISTOIRE

Occupé par les Indiens Lenape et les colons hollandais.

Poste de défense durant la Révolution américaine de 1776.

1783-1966, poste de la *United States Army*.

1966-1996, installation de la *United States Coast Guard*.

1912, agrandissement de l'île d'origine (69 acres) par 103 acres (42 hectares) de remblai provenant du creusement de la ligne de métro sous l'avenue Lexington.

GESTION

Le *Governors Island Preservation and Education Corporation (GIPEC)*, aujourd'hui *Trust for Governors Island*.

Et le *National Park Service* administre la portion nord (*Governors Island National Monument*), soit 150 acres et 52 bâtiments historiques.

Plan directeur de 10 ans 2012-2022.

PLAN DIRECTEUR

Propose une refonte drastique d'une île abandonnée et accentue les qualités uniques du lieu en la transformant en destination et *landmark*.

Concours international remporté par l'agence West 8.

87 acres comprenant le district historique au nord (33 acres), les nouveaux parcs et espaces publics au sud (40 acres) et *The Great Promenade* (2,2 miles).

DÉMARCHE

Vaste travail de terrain 4 saisons pour comprendre les qualités de l'île, les scénarios d'occupation, les principes de planification et les stratégies de design à partir de l'observation des usages du public.

VISION

Faire de l'île une icône, un promontoire regardant Manhattan (*outlook hill*).

"Governors Island will re-emerge as extraordinary new public park that embraces all New York Harbor, its ecology, its history, its culture and its magnificent beauty : an icon for the city, a beacon in the harbor."

- Une transformation par la topographie
- Une île verte
- Une île comme nulle autre
- Une île sans souci

Un design écologique, durable, résilient. Le concept mise sur l'idée de l'évasion.

PROJETS

- Réhabilitation des quais
- Transformation du champ de parade en terrains sportifs
- Ajout de services dans le quartier historique
- Démolition et restauration des édifices
- Aménagements paysagers de l'île dont le secteur *The Hills*
- Créations de Grands événements comme le *Governors Island Art Fair* et le *World Trade Center Run to Remember*

AUJOURD'HUI

- Grande variété d'activités pour tous
- Riche programmation d'événements
- Nombreuses expositions

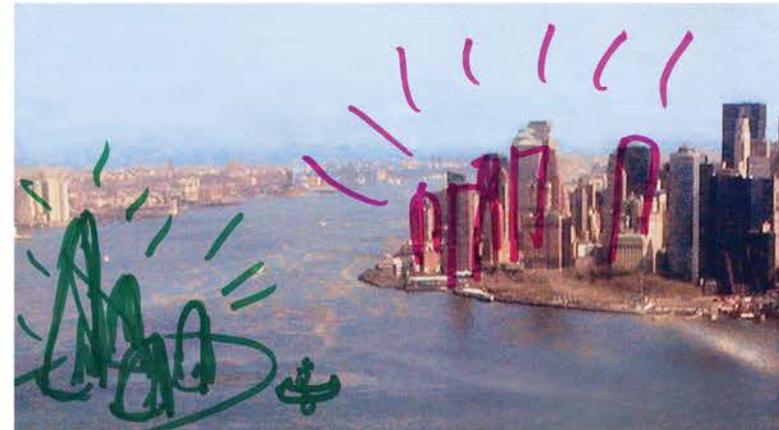
Des dizaines de bâtiments qui peuvent être réutilisés (1 million de pieds carrés répartis dans 52 édifices) et des zones de développement potentiel. Ces espaces disponibles sont gérés par le *Trust for Governors Island*.

FORCES

- Révéler un lieu historique qui n'existait pas
- Créer une nouvelle expérience paysagère
- Proposer une évasion à deux minutes de la ville
- Flexibilité des usages et des développements



TRANSFORMATION THROUGH TOPOGRAPHY



Competition sketch - Governors Island needs a green, vertical presence in the Harbor.



Original size and shape of Governors Island.



Governors Island topography today with projected 100-year flood line.



Proposed topography moves the projected 100-year flood line.



Proposed topography raises part of the landscape for long-term planting above projected flood elevations.



Governors Island transformed with trees and planting.



Governors Island transformed.



Governors Island: Existing Topography



Governors Island: Proposed Topography



Manipulating topography on Governors Island creates small and large scaled spaces, conceals and reveals vistas, suggests intimate areas and shapes the 'ah-ha' moments within the Park and Public Spaces.



The Hills allow for 360 degree views of the Harbor.



The lower level Promenade accentuates the spectacular views and sensations at the water's edge.



The South Prow brings visitors close to the water and to the wetland gardens.

The 2.2 miles of the Great Promenade offer interesting views and experiences along the Harbor. A custom balustrade references marine life.

GOVERNORS ISLAND PARK AND PUBLIC SPACE MASTER PLAN PA085-13

A GREEN ISLAND

The transformation of an abandoned military base into a public space with seasons, for contemplation and leisure, seems a dream: to change a bleak, windblown island into an idyllic destination, a verdant broccoli in the water.



AN ISLAND LIKE NO OTHER

In Manhattan, tall buildings create canyons with their own shadows. There is little sense that Manhattan is an island surrounded by water. Governors Island offers exceptional sensations of vast water and big sky.

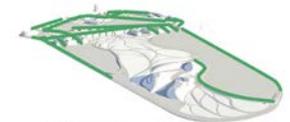


The island's views across the water.

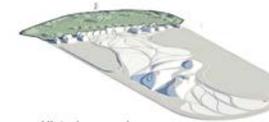
GOVERNORS ISLAND PARK AND PUBLIC SPACE MASTER PLAN PA085-11



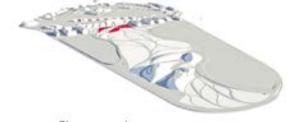
Open lawn



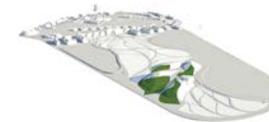
Allée planting



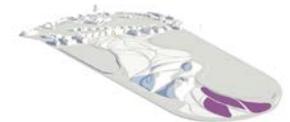
Historic canopies



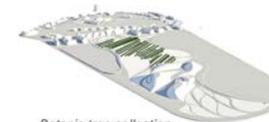
Flower gardens



Hillside species



Wetland garden collection



Botanic tree collection

The backbone of the planting concept is a core selection of trees, shrubs, and groundcovers from plant communities that are native and adapted to the New York region.

GOVERNORS ISLAND PARK AND PUBLIC SPACE MASTER PLAN PA085-7

ONTARIO PLACE, TORONTO, ONTARIO / EXHIBITION PLACE STRATEGIC PLAN 2017-2019



ONTARIO PLACE, TORONTO, ONTARIO

155 ACRES (63 HECTARES)

HISTOIRE ET GESTION

Site d'exposition ouvert en 1970.

2012, le gouvernement ontarien annonce la fermeture partielle de l'Ontario Place pour amorcer le processus de revitalisation. Un comité avisier est créé pour faire des recommandations au gouvernement.

2014, la province annonce sa vision à long-terme pour transformer le site en une destination à l'année longue.

Démarches effectuée par le *Ontario place revitalization minister's advisory panel report*.

Visiteurs dans les années 1980 :

- 3 300 000 personnes

Visiteurs en 2010 :

- 327 774 personnes

QUATRE TENDANCES OBSERVÉES

- Développements significatifs du secteur et du *waterfront* de Toronto
- Plusieurs milliers de nouveaux résidents habitent dans les environs
- La population de la province est plus âgée et diversifiée
- Une augmentation des sites de plaisir et de récréation pour les Ontariens

VISION

C'est le temps pour le changement.

« *Ontario place needs to change – and it needs to*

change now »

Besoin de se repositionner à l'échelle locale, provinciale et nationale.

Live, work, play and discover on the waterfront.

« *an iconic public park that will reconnect Ontarians to the waterfront and will be open year-round for people to live, work, play and discover* »

- REIMAGINE
- RECONNECT
- REVITALIZE

« *The province is moving forward with a vision for Ontario Place to become a vibrant, year-round waterfront destination that builds on its legacy of innovation, fun and live music, and engages residents and visitors of all ages* »

OBJECTIFS

- Créer un nouveau parc public accessible à tous
- Répondre aux besoins des résidents immédiats en même temps qu'aux Ontariens et aux touristes
 - En compétition avec *Canada's Wonderland* et *Wild Water Kingdom*
- Reconnecter avec le lac Ontario : «*Toronto is a lakefront city*»
- Être plus qu'un parc d'amusement, une vitrine de la culture, du design innovant, de la technologie verte, des arts et de la beauté naturelle
- Accueillir des résidents sur une superficie de 10 à 15 % du territoire avec une architecture durable et une limite de hauteur
- Augmenter l'accessibilité, l'interaction, le développement durable



1. William G. Davis Trail
2. The Ravine with Moccasin Identifier
3. The Pavilion
4. Romantic Garden
5. Fire Pit
6. Bluff
7. Summit

Before



After



RECOMMANDATIONS

- 1 En faire un lieu d'excellence du design et du développement durable.
- 2 Tout nouveau développement doit rehausser la beauté naturelle de l'environnement, protéger les rives et faciliter l'accès public à l'eau.
- 3 Réserver 10-15 % de son territoire pour du développement résidentiel et un *resort* et/ou un hôtel.
- 4 Être un endroit où travailler, avoir des espaces de commerce et d'affaires.
- 5 Avoir une structure pour accueillir des événements, performances et festivals à l'année.
- 6 Être un lieu de divertissement et d'activités culturelles.
- 7 Être un centre de recherche et d'éducation pour l'excellence.
- 8 Être accessible en tout temps.
- 9 Être ouvert toute l'année et offrir des activités 4 saisons.
- 10 Être flexible et adaptable aux changements.
- 11 Démontrer du leadership en développement durable et en excellence du design.
- 12 Respecter et célébrer le paysage naturel et les liaisons historiques.
- 13 Intégrer les icônes architecturales dans les nouveaux projets.
- 14 Explorer le potentiel de mettre en place un plan directeur commun avec *Exhibition Place* pour enrichir l'expérience des visiteurs et en faire une destination unique.
- 15 Établir des partenariats public-privé.
- 16 Explorer le potentiel des donateurs individuels et des commandites corporatives.
- 17 Célébrer la diversité de la culture ontarienne.

- 18 Travailler avec le secteur public et les partenaires municipaux et provinciaux pour explorer de nouvelles opportunités de transport en commun.

Ils recommandent de ne pas construire des édifices en hauteur ni d'implanter de casino.

PROJETS D'AMÉNAGEMENT PROPOSÉS

- *Culture, discovery and innovation hub*
- *Blue Park*
- *Canal District and landscaped pedestrian bridge*
- *Celebration Common*
- *Park and Trail*

2017, Création du *Trillium Park and William G. Davis Trail*, 7,5 acres d'espaces verts remplaçant des stationnements.

FORCES

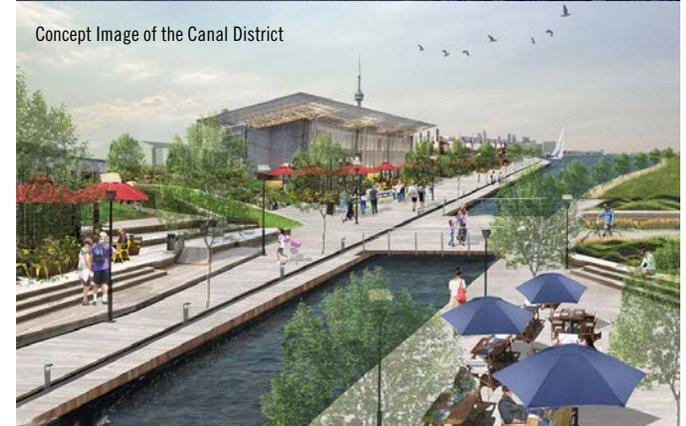
- Mémoire des installations de 1971 sur des îles artificielles
- Expérience paysagère et de proximité à l'eau
- Infrastructures et activités culturelles variées pour tous



Concept Image of the Blue Park in Winter



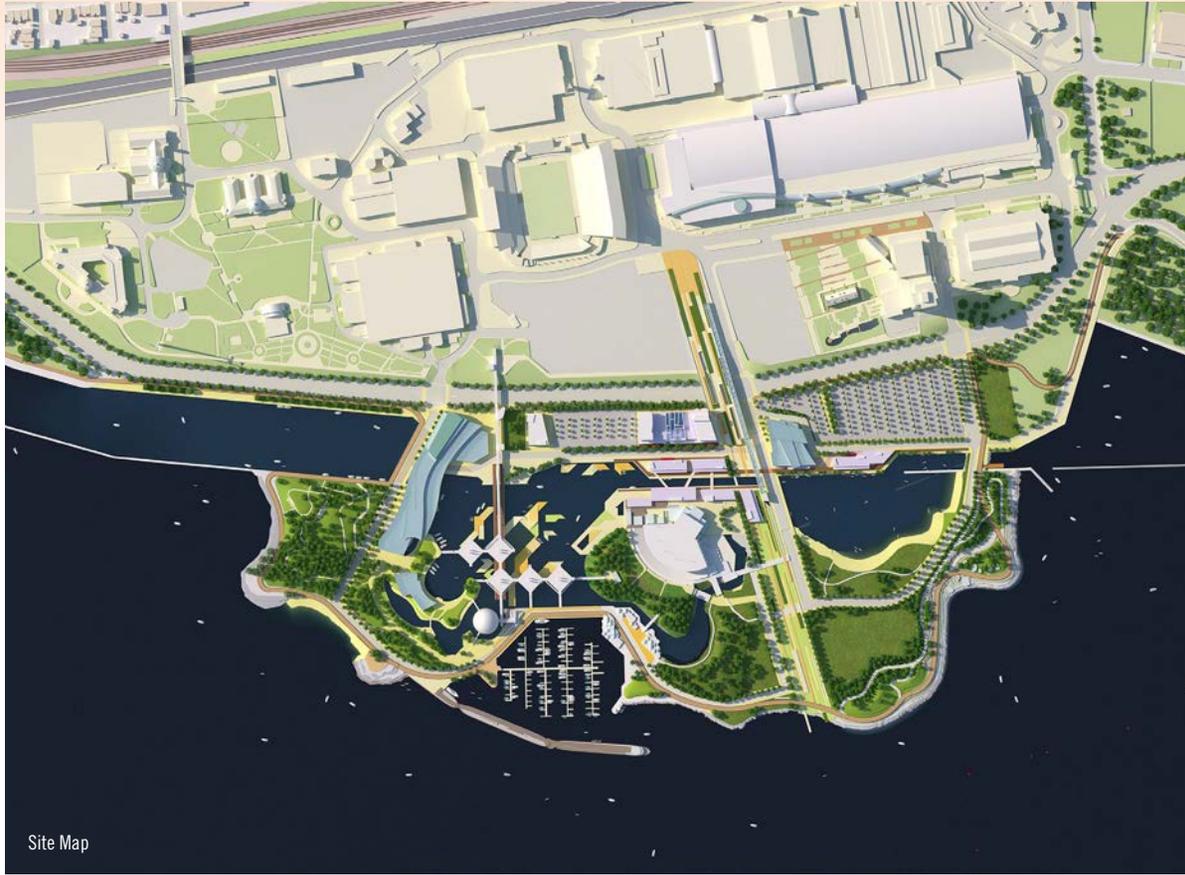
Concept Image of the Fire Pit



Concept Image of the Canal District



Concept Image of the Blue Park



Site Map

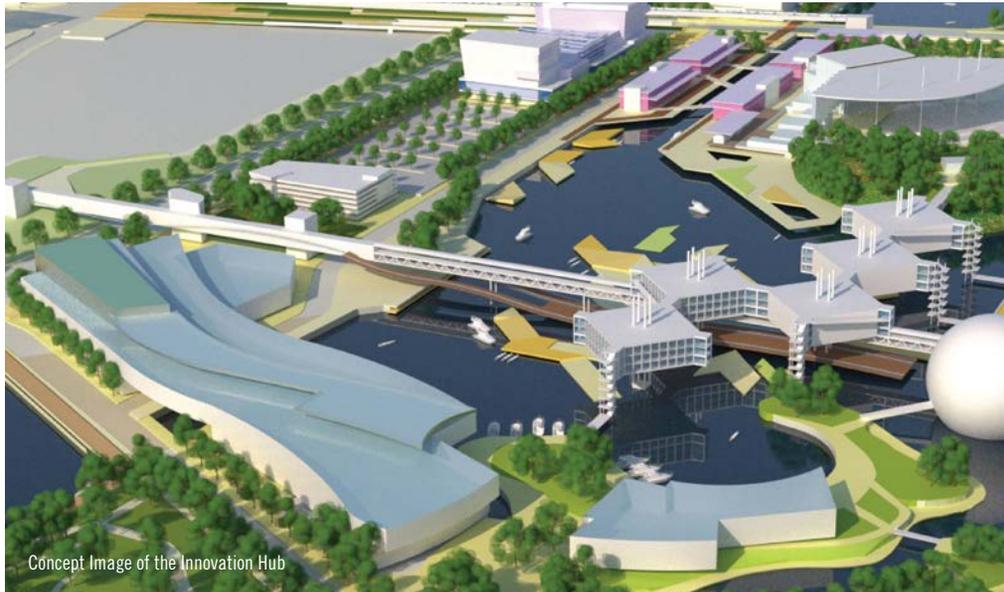


Concept Image of the Land Bridge

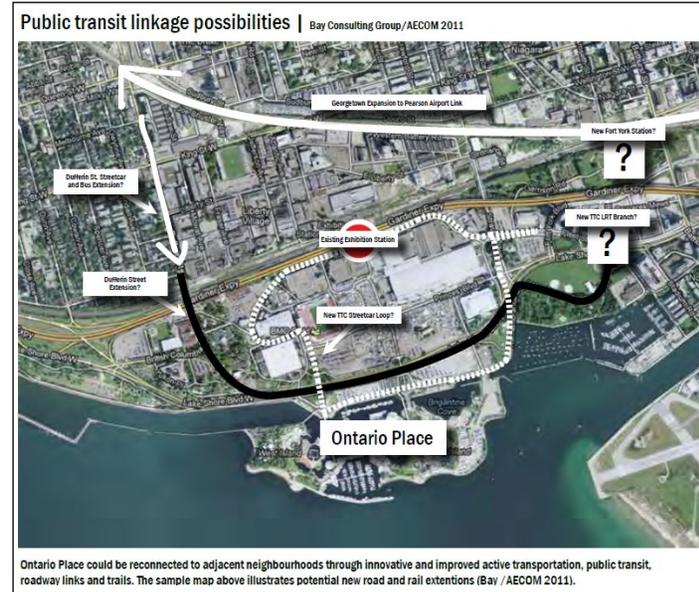


1. EXHIBITION PLACE
 - Owned by the City of Toronto
 - Governed by Board of Directors
 - 192 acres
 - Shares pedestrian bridges with Ontario Place

2. ONTARIO PLACE
 - Agency owned by the Province
 - Governed by Board of Directors
 - 155 acres including water lots
 - Shares pedestrian bridges with Exhibition Place



Concept Image of the Innovation Hub



Ontario Place could be reconnected to adjacent neighbourhoods through innovative and improved active transportation, public transit, roadway links and trails. The sample map above illustrates potential new road and rail extensions (Bay / AECOM 2011).

EXHIBITION PLACE STRATEGIC PLAN 2017-2019

197 ACRES (80 HECTARES)

HISTOIRE ET GESTION

Ancien poste de traite français construit en 1750.

Fin 18e siècle, siège d'une garnison militaire anglaise.

Lieu d'exposition agricole / industrielle depuis 1846.

Plusieurs démolitions et nouvelles constructions au fil des décennies.

Aujourd'hui plusieurs grands centres d'exposition, de congrès, amphithéâtres, stades sportifs, piste de course Indy, monuments et fontaines, Fort York, édifices, sites et aménagements historiques, entouré de voies rapides, entre ville et eau.

2016 : 5,5 millions, 365 événements

FONCTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Gérer les édifices publics, les espaces événementiels et les espaces verts
- Être partenaires des activités et des fonctions commerciales
- Intendance dans la gestion des sites et des édifices patrimoniaux

PHASAGE

2009-2013 — planification stratégique avec un intérêt marqué pour un futur ancré dans la valeur historique du site.

2014-2016 — enjeux de transformation pour accueillir les jeux Pan Am de 2015.

2017-2019 — favoriser l'intégration du site comme communauté.

VISION

Servir de destination majeure «*Gathering Place*» tout en protégeant le patrimoine bâti et naturel.

MISSION

- Générer des retombées économiques pour la Ville
- Développer les événements existants
- Augmenter l'image du lieu comme ressource publique, verte et patrimoniale
- Voir les opérations à travers la lentille des affaires
- Maintenir une opération à long-terme stable financièrement
- Gérer et programmer *Exhibition Place* en respectant la communauté locale

OBJECTIF POUR L'ESPACE PUBLIC ET L'INFRASTRUCTURE

- Définir une vision à long terme (15 ans +)
- Maintenir les équipements de grande qualité
- Améliorer toutes les formes d'accès au site
- Produire un document qui renforce la vision, identifie les opportunités de développement, les usages publics et la préservation

PRINCIPAUX INTÉRÊTS

- Opter pour une croissance et rentabilité économique dans une perspective de développement immobilier et développement durable.
- Miser sur la reconnaissance de l'organisation, de la gestion efficace et efficiente, de la performance financière.

FORCES

- Grands rassemblements (sports, congrès)
- Potentiel de développement
- Sites, aménagements et édifices historiques



Princes Gate Sculpture by Charles McEachnie (1927). Toronto Sculpture, Dittwald, 2006. <http://www.dittwald.com/torontosculpture/>



Exhibition Place Strategic Plan 2017-2019 (Draft), p.17, www.explace.on.ca

Princes' Gate, 2012, mapio.net



The Dufferin Gate in 1962. CNE Archives, Manuscript group 5, File 728, Item 3.
Spacing Toronto, 4 mars 2016, spacing.ca/toronto/2016/03/04/the-lop-sided-hoop-of-the-cne/



BMO Field, Toronto, Nick Turchiaro-USA TODAY Sports, www.bluebirdbanter.com/2015/3/23/8279359/happy-news-argos-to-sign-lease-with-bmo.



Ontario Government Building, Occasional Toronto, 2017, occasionaltoronto.blogspot.ca/2017/09/grandeur-at-exhibition.html.



Exhibition Place Grounds Map, July 2017, www.explace.on.ca.

BELLE ISLE PARK, DÉTROIT, MICHIGAN



BELLE ISLE PARK, DÉTROI, MICHIGAN

982 ACRES (397 HECTARES), 4 km² SUR LA DÉTROI RIVER

HISTOIRE ET CONCEPT D'ORIGINE

Les français s'y sont installés au 18^e siècle, nommé alors Île aux cochons, superficie plane, site marécageux.

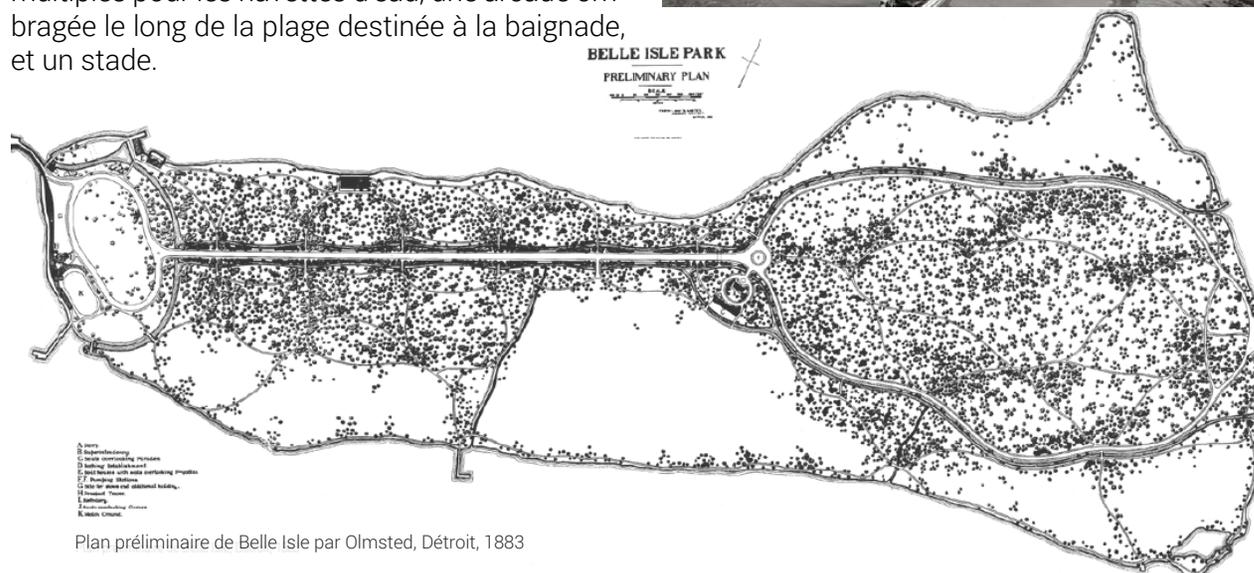
Aménagé par le plus célèbre architecte paysagiste Frederick Law Olmsted en 1880-1883.

La conception du premier parc important confiée à Olmsted, après celui du mont Royal, débute en 1881, année de publication de son rapport décrivant ses plans pour la montagne. À l'opposé du site montréalais, celui du parc de Détroit est plat, c'est une île, une terre basse mal drainée, dans un étroit chenal (le lac St. Clair) entre les lacs Huron et Érié. Mais, tout comme pour le mont Royal, Olmsted refuse d'accoler à cette création le terme de parc. À Montréal, l'objet de sa conception est une montagne, à Détroit, une île, et la conception de l'un et l'autre ne s'articule pas autour d'aménagements traditionnels de parc. À Belle Isle, Olmsted suggère de ne retenir et mettre en valeur qu'un seul élément de paysage, soit la vaste partie boisée de l'île. Convenablement taillé et éclairci, assure-t-il, ce boisé, plein de promesses, offrira en peu de temps des « éléments de décor sylvestre d'un type et d'un caractère nettement plus imposants » que ce qui a pu être produit à grands frais à New York, dans Central Park. C'est une noble ambition, déclare-t-il aux gens de Détroit, que d'entretenir une forêt de telle sorte que, année après année, « son caractère forestier pittoresque et imposant » gagne en richesse.

Le sol gorgé d'eau constitue la plus grande difficulté du site et impose les principaux travaux de génie. Olmsted propose donc la construction d'une promenade formelle, menant en droite ligne au cœur de l'île et bordée, de part et d'autre, de canaux sinueux encerclant la vaste étendue boisée de l'extrémité ouest de Belle Isle. Des pompes à air, vidant régulièrement les canaux, assureront le drainage du sol. Ce dernier permettra également la création, dans ce secteur, d'un pré de 80 acres (32,4 ha), « *The Prairie* », accueillant à l'occasion parades militaires et grands rassemblements populaires et, à d'autres moments, demeurant simplement un pré d'une grande étendue où paissent les moutons. Afin de consacrer la majeure partie de l'île exclusivement à la forêt, Olmsted prévoit concentrer la plupart des bâtiments et événements destinés aux foules, à l'extrémité de l'île la plus rapprochée de la ville. Cela donnera lieu à plusieurs structures de fête, dont le bâtiment principal, une remarquable construction de 400 m de long, « *Shingle style* », avec un quai à niveaux multiples pour les navettes d'eau, une arcade ombragée le long de la plage destinée à la baignade, et un stade.

Concentrant la majorité des structures à son extrémité la plus rapprochée de la ville, où se trouveraient les quais pour les traversiers, il consacre le reste de l'île à un vaste pré et à un domaine forestier. Tous ces plans témoignent de la prodigieuse imagination d'Olmsted dans l'élaboration de concepts dérivés du caractère propre à un site, et chacun d'eux marque une étape décisive de sa carrière de créateur de parcs publics.

Au fil des années, plusieurs nouvelles constructions s'ajoutent au parc: le premier pont (1893), les écuries (1895), le casino (1899), ainsi que les canaux et les lagon.



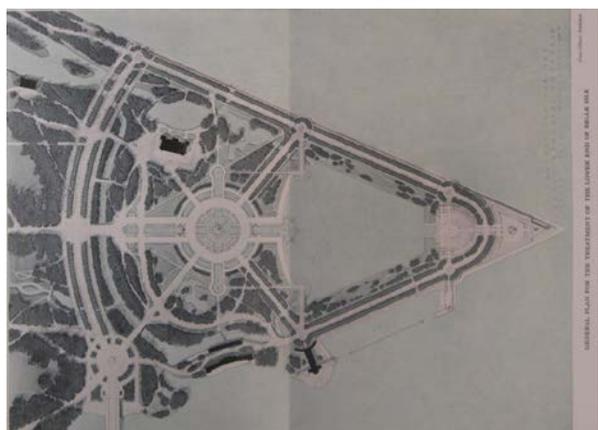
Plan préliminaire de Belle Isle par Olmsted, Détroit, 1883



178-09

178-

Historic Belle Isle Master Plan, Detroit, MI, Hamilton Anderson Associates, 2004 ASLA Professional Awards, www.asla.org/awards/2004/04winners/178-09, 178-10.



General Plan for the Treatment of the Lower End of Belle Isle, c.1925, Cass Gilbert Architect, Bentley Historical Library, University of Michigan, smithsoniangardens.wordpress.com

2017 Chevrolet Detroit Grand Prix Track Map, <http://detroitgpm.com>.

Belle Isle State Park, Glen Moon, Historic Indian Village Association & Indian Village Men's & Women's Garden Clubs, www.historicindianvillage.org/wnfga/daffodil-day-april-20/belle-isle-state-park/.

CONCEPT DU MOUVEMENT *CITY BEAUTIFUL*

Le parc pittoresque de Olmsted est réaménagé par Cass Gilbert dans les années 1920. Propre au mouvement *City Beautiful*, il propose un aménagement symétrique, une augmentation de la superficie de l'île, et une implantation de la *Scott Memorial Fountain*.

LE PARC

Plus grand parc urbain insulaire des États-Unis, plus grand que Central Park.

Le *Belle Isle Park* inclut *Belle Isle Aquarium*, *Anna Scripps Whitcomb Conservancy*, *Belle Isle Nature Center*, *Detroit Yacht Club*, *Dossin Great Lake Museum*, *Giant Slide*, *Belle Isle Beach*, pêche 4 millions de visiteurs par année.

Principal espace de la ville pour des événements et activités à grand déploiement.

Le circuit de courses automobiles où se tient le *Chevrolet Detroit Grand Prix* et le *IndyCar Series*, est établi depuis 1982.

GESTION ET MISSION

2013, un promoteur veut acheter l'île pour établir le *Commonwealth of Belle Isle*, une nation de 35 000 personnes, communauté autonome avec son gouvernement, sa monnaie et son système de taxation, coût de 300 000 \$ pour avoir la citoyenneté.

Depuis 2013, *Belle Isle* est géré comme un *State Park* par le *Michigan Department of Natural Resources (DNR)*, pour un bail de 30 ans. La ville demeure propriétaire, la *DNR* assume les responsabilités de gérer le parc selon les standards élevés du système de parc d'État. Le *Michigan Department of Transportation* prend la responsabilité des

routes et des ponts. Grâce à cela, la Ville économise 4 à 6 millions de dollars par année.

Le projet de restauration en cours est mené par la *Belle Isle Conservancy*, une organisation sans but lucratif bénévole dédiée à la préservation et la restauration de l'île comme une belle et unique ressource urbaine. Le projet est possible grâce à la participation de plusieurs fondations privées, dont *Kresge Foundation*, *Hudson-Webber Foundation*, *John S. James L. Knight Foundation*, organisées par la *Belle Isle Conservancy* qui travaille en collaboration avec le *DNR* notamment pour le développement du plan directeur des chemins (*Belle Isle trail system*) et du *Perimeter Loop*.

On estime à 1 million de dollars annuel en temps bénévole.

The Belle Isle Conservancy's mission is to protect, preserve, restore and enhance the natural environment, historic structures and unique character of Belle Isle as a public park for the enjoyment of all – now and forever. A result of merging four groups dedicated to supporting the park, the Belle Isle Conservancy works in close partnership with the Michigan Department of Natural Resources and the City of Detroit to bring additional resources to supporting and sustaining the park.

Depuis 2015, les autos ont besoin d'un passeport récréatif pour entrer sur l'île. Moyennant un coût annuel, les entrées sont illimitées. Un coût d'entrée s'applique pour ceux qui ne détiennent pas de passeport, les non résidents et les touristes.

2015, projet d'hôtel refusé, approbation pour un café, réflexion pour un camping.

2015, *Biederman Redevelopment Ventures*, firme d'urbanisme de New York engagée pour établir un plan stratégique.

Aujourd'hui, le parc est toujours parmi les plus importantes attractions touristiques de la ville. On y vante les espaces naturels, la pratique d'ac-

tivités récréatives et les nombreuses institutions muséales. On vend sa superficie, ses institutions et les espaces pour la tenue d'activités (marche, regarder les bateaux, vélo, BBQ, etc.) On met de l'avant qu'il s'agit d'un parc du père de l'architecture de paysage, Frederick Law Olmsted. On mise beaucoup sur les activités sportives (excursion, kayak, pêche, plage, terrains de sports), sur la possibilité de s'installer pour jouer, manger, relaxer, etc., et sur la nature et l'histoire (édifices anciens, monuments). Un site pour tous les intérêts. Toutes les attractions sont gratuites.

L'expression « *jewel* » est souvent utilisée. La notion de tradition est importante. « Nos parents s'y baignaient, s'y divertissaient ». C'est un peu comme le mont Royal. Il y a une histoire commune. Il y a une fierté collective.

« *Marks life moment* », un endroit pour célébrer des moments de la vie

L'île n'est pas desservie par le transport en commun.

BELLE ISLE MASTER PLAN

Hamilton Anderson Associates, Detroit

Client : *City of Detroit, Department of Recreation*

Élaboré entre 1996 et 2000

2004 *ASLA Professional Awards*

ENJEUX

35 ans de sous-financement, de crime, de manque d'investissement, de mauvaise gestion, d'entretien déficient, de services inefficaces et de trafic trop élevé ont altéré les paysages de l'île.

Édifices et des paysages en détresse, manque d'allées piétonnes, voies automobiles dominantes, aires naturelles vulnérables.

Des problèmes fiscaux ont entraîné une dégradation aux paysages et aménagements de l'île.

Sous-utilisation des bâtiments. Besoin d'établir des zones d'intervention et des recommandations quant à l'entretien et à la réappropriation.

VISION

The new plan focuses on enhancing the quality of the public realm while identifying stable sources of revenue to support renovations and ensure the park's long-term viability. It weaves elements of history, environment, and design into a program to improve the public's experience, to explore appropriate revenue opportunities, to create efficient management and operations practices, and to establish consensus for future direction of the island.

Respect de l'environnement naturel pour les générations futures, possibilité de se promener le long de la plage, qualité du lieu et de l'expérience. Intérêt historique, environnemental et culturel.

Le plan directeur ne vise pas tant la restauration du parc que la restauration du rôle du parc dans la ville et la vie des *Detroiters*.

PRINCIPES

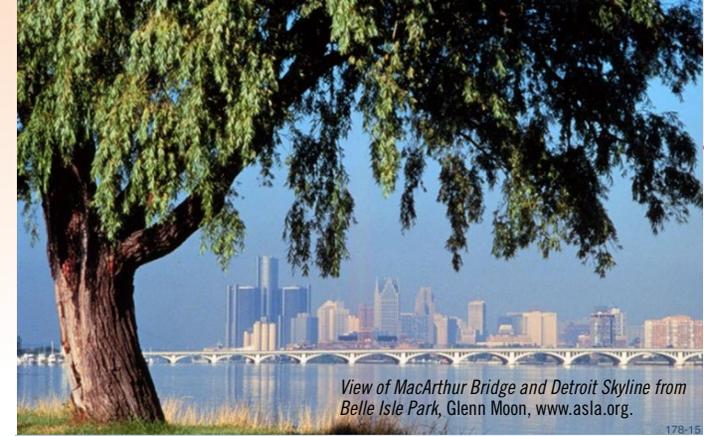
- *Natural Uniqueness*
- *Historic Conservator*
- *Learning Center*
- *Gathering Place*

Valoriser l'esprit qui définit Belle Isle.

Lieu de conservation historique, centre d'apprentissage, environnement naturel unique, lieu de rassemblement familial.

FORCES

- Lieu inscrit dans la mémoire des résidents
- Site avec des aménagements et des édifices historiques
- Plus important parc public de la ville
- Accès à l'eau
- Activités récréatives
- Infrastructures culturelles
- Grands événements urbains



View of MacArthur Bridge and Detroit Skyline from Belle Isle Park, Glenn Moon, www.asla.org.



Belle Isle Conservatory, 2015, www.dailydetroit.com/wp-content/uploads/2015/09/Belle-Isle-Conservatory.jpg.



The Nancy Brown Peace Carillon, Mikoyan, dec. 2012, michiganexposures.blogspot.ca.



Chevrolet Detroit Grand Prix, www.indycar.com/Schedule/2017/IndyCar-Series/Belle-Isle-Race2.

CE QUE L'ON RETIENT :

GOUVERNANCE (PROPRIÉTÉ ET ADMINISTRATION)

GOVERNORS ISLAND : *National Park Service // Trust for Governors Island*

ONTARIO PLACE : *Government of Ontario // Ontario Ministry of Tourism and Culture*

EXHIBITION PLACE : *City of Toronto // Board of Governors of Exhibition Place*

BELLE ISLE : *City of Detroit // Michigan Department of Natural Resource, Belle Isle Conservancy & Belle Isle Park Advisory Committee*

VISIONS ET INTENTIONS

GOVERNORS ISLAND : ouvrir et révéler le site au public, valoriser l'histoire et l'héritage architectural en créant un nouveau parc au milieu de la baie à la jonction entre la Hudson River et la East River.

ONTARIO PLACE : c'est le temps d'un changement, repositionnement à l'échelle locale, provinciale et nationale, augmenter l'achalandage pour en faire une nouvelle destination pour vivre, travailler, s'amuser et découvrir.

EXHIBITION PLACE : croissance et rentabilité économique dans une perspective de développement immobilier et de développement durable. Atteindre les plus hauts standards d'excellence comme destination sportive, d'affaires et d'amusement. Désir d'intégrer la communautés locale.

BELLE ISLE : Redorer l'image et l'aménagement d'un joyau au milieu de la Detroit River. Restaurer ce lieu historique et consolider quatre principes/ fonctions : Lieu de conservation historique, centre d'apprentissage, environnement naturel unique, lieu de rassemblement familial.

CADRE BÂTI

GOVERNORS ISLAND : protéger la majorité des édifices, rechercher des locataires, réserver des zones pour de futurs développements.

ONTARIO PLACE : préserver les édifices en place, générer une mixité d'occupation, ajouter un développement résidentiel.

EXHIBITION PLACE : gérer et protéger les édifices existants.

BELLE ISLE : conserver et restaurer les édifices historiques.

PAYSAGE

GOVERNORS ISLAND : Concours international, concept fort « Faire de l'île une icône, un promontoire regardant Manhattan », transformation significative. La promenade, le rapport à l'histoire, à l'eau, à Manhattan et l'expérience paysagère sont privilégiés.

ONTARIO PLACE : Séquence d'aménagements paysagers pour transformer le site, valoriser les abords du lac Ontario et améliorer la beauté naturelle de l'environnement.

EXHIBITION PLACE : valoriser la ressource «verte» pour contribuer à l'image de marque du site.

BELLE ISLE : revaloriser l'héritage de Frederick Law Olmsted, restaurer les paysages naturels.

PROGRAMMATION

GOVERNORS ISLAND : grande variétés d'activités à petit et moyen déploiement.

ONTARIO PLACE : quelques activités à moyen et grand déploiement.

EXHIBITION PLACE : activités à grand déploiement.

BELLE ISLE : activités à petit, moyen et grand déploiement.

CIRCULATION ET ACCÈS

GOVERNORS ISLAND : arrivée uniquement par bateau, circulation piétonne et cycliste. Proposer une évasion de la ville.

ONTARIO PLACE : trois accès, une piétonne, deux véhiculaires, par bateau privée via marina. Difficile d'accès en transport en commun, désir d'améliorer l'expérience piétonne.

EXHIBITION PLACE : automobile, train, *streetcar*, difficile d'accès pour les piétons, l'accès est un enjeu principal à améliorer en raison de l'auto-route et des voies ferrées

BELLE ISLE : uniquement par voiture avec un passeport annuel, par bateau privée via marina.

SUPERFICIES COMPARATIVES

GOVERNORS ISLAND	172 ACRES (70 HA)
ONTARIO PLACE	155 ACRES (63 HA)
EXHIBITION PLACE	197 ACRES (80 HA)
BELLE ISLE	982 ACRES (397 HA)
PARC JEAN-DRAPEAU	662 ACRES (268 HA)